

Apposition En la ville de Prairie de St. Louis, Secrétaire de la Louisiane,  
de Seelles et de <sup>16</sup> ~~de~~ <sup>17</sup> ~~de~~ <sup>18</sup> ~~de~~ <sup>19</sup> ~~de~~ <sup>20</sup> ~~de~~ <sup>21</sup> ~~de~~ <sup>22</sup> ~~de~~ <sup>23</sup> ~~de~~ <sup>24</sup> ~~de~~ <sup>25</sup> ~~de~~ <sup>26</sup> ~~de~~ <sup>27</sup> ~~de~~ <sup>28</sup> ~~de~~ <sup>29</sup> ~~de~~ <sup>30</sup> ~~de~~ <sup>31</sup> ~~de~~ <sup>32</sup> ~~de~~ <sup>33</sup> ~~de~~ <sup>34</sup> ~~de~~ <sup>35</sup> ~~de~~ <sup>36</sup> ~~de~~ <sup>37</sup> ~~de~~ <sup>38</sup> ~~de~~ <sup>39</sup> ~~de~~ <sup>40</sup> ~~de~~ <sup>41</sup> ~~de~~ <sup>42</sup> ~~de~~ <sup>43</sup> ~~de~~ <sup>44</sup> ~~de~~ <sup>45</sup> ~~de~~ <sup>46</sup> ~~de~~ <sup>47</sup> ~~de~~ <sup>48</sup> ~~de~~ <sup>49</sup> ~~de~~ <sup>50</sup> ~~de~~ <sup>51</sup> ~~de~~ <sup>52</sup> ~~de~~ <sup>53</sup> ~~de~~ <sup>54</sup> ~~de~~ <sup>55</sup> ~~de~~ <sup>56</sup> ~~de~~ <sup>57</sup> ~~de~~ <sup>58</sup> ~~de~~ <sup>59</sup> ~~de~~ <sup>60</sup> ~~de~~ <sup>61</sup> ~~de~~ <sup>62</sup> ~~de~~ <sup>63</sup> ~~de~~ <sup>64</sup> ~~de~~ <sup>65</sup> ~~de~~ <sup>66</sup> ~~de~~ <sup>67</sup> ~~de~~ <sup>68</sup> ~~de~~ <sup>69</sup> ~~de~~ <sup>70</sup> ~~de~~ <sup>71</sup> ~~de~~ <sup>72</sup> ~~de~~ <sup>73</sup> ~~de~~ <sup>74</sup> ~~de~~ <sup>75</sup> ~~de~~ <sup>76</sup> ~~de~~ <sup>77</sup> ~~de~~ <sup>78</sup> ~~de~~ <sup>79</sup> ~~de~~ <sup>80</sup> ~~de~~ <sup>81</sup> ~~de~~ <sup>82</sup> ~~de~~ <sup>83</sup> ~~de~~ <sup>84</sup> ~~de~~ <sup>85</sup> ~~de~~ <sup>86</sup> ~~de~~ <sup>87</sup> ~~de~~ <sup>88</sup> ~~de~~ <sup>89</sup> ~~de~~ <sup>90</sup> ~~de~~ <sup>91</sup> ~~de~~ <sup>92</sup> ~~de~~ <sup>93</sup> ~~de~~ <sup>94</sup> ~~de~~ <sup>95</sup> ~~de~~ <sup>96</sup> ~~de~~ <sup>97</sup> ~~de~~ <sup>98</sup> ~~de~~ <sup>99</sup> ~~de~~ <sup>100</sup> ~~de~~ <sup>101</sup> ~~de~~ <sup>102</sup> ~~de~~ <sup>103</sup> ~~de~~ <sup>104</sup> ~~de~~ <sup>105</sup> ~~de~~ <sup>106</sup> ~~de~~ <sup>107</sup> ~~de~~ <sup>108</sup> ~~de~~ <sup>109</sup> ~~de~~ <sup>110</sup> ~~de~~ <sup>111</sup> ~~de~~ <sup>112</sup> ~~de~~ <sup>113</sup> ~~de~~ <sup>114</sup> ~~de~~ <sup>115</sup> ~~de~~ <sup>116</sup> ~~de~~ <sup>117</sup> ~~de~~ <sup>118</sup> ~~de~~ <sup>119</sup> ~~de~~ <sup>120</sup> ~~de~~ <sup>121</sup> ~~de~~ <sup>122</sup> ~~de~~ <sup>123</sup> ~~de~~ <sup>124</sup> ~~de~~ <sup>125</sup> ~~de~~ <sup>126</sup> ~~de~~ <sup>127</sup> ~~de~~ <sup>128</sup> ~~de~~ <sup>129</sup> ~~de~~ <sup>130</sup> ~~de~~ <sup>131</sup> ~~de~~ <sup>132</sup> ~~de~~ <sup>133</sup> ~~de~~ <sup>134</sup> ~~de~~ <sup>135</sup> ~~de~~ <sup>136</sup> ~~de~~ <sup>137</sup> ~~de~~ <sup>138</sup> ~~de~~ <sup>139</sup> ~~de~~ <sup>140</sup> ~~de~~ <sup>141</sup> ~~de~~ <sup>142</sup> ~~de~~ <sup>143</sup> ~~de~~ <sup>144</sup> ~~de~~ <sup>145</sup> ~~de~~ <sup>146</sup> ~~de~~ <sup>147</sup> ~~de~~ <sup>148</sup> ~~de~~ <sup>149</sup> ~~de~~ <sup>150</sup> ~~de~~ <sup>151</sup> ~~de~~ <sup>152</sup> ~~de~~ <sup>153</sup> ~~de~~ <sup>154</sup> ~~de~~ <sup>155</sup> ~~de~~ <sup>156</sup> ~~de~~ <sup>157</sup> ~~de~~ <sup>158</sup> ~~de~~ <sup>159</sup> ~~de~~ <sup>160</sup> ~~de~~ <sup>161</sup> ~~de~~ <sup>162</sup> ~~de~~ <sup>163</sup> ~~de~~ <sup>164</sup> ~~de~~ <sup>165</sup> ~~de~~ <sup>166</sup> ~~de~~ <sup>167</sup> ~~de~~ <sup>168</sup> ~~de~~ <sup>169</sup> ~~de~~ <sup>170</sup> ~~de~~ <sup>171</sup> ~~de~~ <sup>172</sup> ~~de~~ <sup>173</sup> ~~de~~ <sup>174</sup> ~~de~~ <sup>175</sup> ~~de~~ <sup>176</sup> ~~de~~ <sup>177</sup> ~~de~~ <sup>178</sup> ~~de~~ <sup>179</sup> ~~de~~ <sup>180</sup> ~~de~~ <sup>181</sup> ~~de~~ <sup>182</sup> ~~de~~ <sup>183</sup> ~~de~~ <sup>184</sup> ~~de~~ <sup>185</sup> ~~de~~ <sup>186</sup> ~~de~~ <sup>187</sup> ~~de~~ <sup>188</sup> ~~de~~ <sup>189</sup> ~~de~~ <sup>190</sup> ~~de~~ <sup>191</sup> ~~de~~ <sup>192</sup> ~~de~~ <sup>193</sup> ~~de~~ <sup>194</sup> ~~de~~ <sup>195</sup> ~~de~~ <sup>196</sup> ~~de~~ <sup>197</sup> ~~de~~ <sup>198</sup> ~~de~~ <sup>199</sup> ~~de~~ <sup>200</sup> ~~de~~ <sup>201</sup> ~~de~~ <sup>202</sup> ~~de~~ <sup>203</sup> ~~de~~ <sup>204</sup> ~~de~~ <sup>205</sup> ~~de~~ <sup>206</sup> ~~de~~ <sup>207</sup> ~~de~~ <sup>208</sup> ~~de~~ <sup>209</sup> ~~de~~ <sup>210</sup> ~~de~~ <sup>211</sup> ~~de~~ <sup>212</sup> ~~de~~ <sup>213</sup> ~~de~~ <sup>214</sup> ~~de~~ <sup>215</sup> ~~de~~ <sup>216</sup> ~~de~~ <sup>217</sup> ~~de~~ <sup>218</sup> ~~de~~ <sup>219</sup> ~~de~~ <sup>220</sup> ~~de~~ <sup>221</sup> ~~de~~ <sup>222</sup> ~~de~~ <sup>223</sup> ~~de~~ <sup>224</sup> ~~de~~ <sup>225</sup> ~~de~~ <sup>226</sup> ~~de~~ <sup>227</sup> ~~de~~ <sup>228</sup> ~~de~~ <sup>229</sup> ~~de~~ <sup>230</sup> ~~de~~ <sup>231</sup> ~~de~~ <sup>232</sup> ~~de~~ <sup>233</sup> ~~de~~ <sup>234</sup> ~~de~~ <sup>235</sup> ~~de~~ <sup>236</sup> ~~de~~ <sup>237</sup> ~~de~~ <sup>238</sup> ~~de~~ <sup>239</sup> ~~de~~ <sup>240</sup> ~~de~~ <sup>241</sup> ~~de~~ <sup>242</sup> ~~de~~ <sup>243</sup> ~~de~~ <sup>244</sup> ~~de~~ <sup>245</sup> ~~de~~ <sup>246</sup> ~~de~~ <sup>247</sup> ~~de~~ <sup>248</sup> ~~de~~ <sup>249</sup> ~~de~~ <sup>250</sup> ~~de~~ <sup>251</sup> ~~de~~ <sup>252</sup> ~~de~~ <sup>253</sup> ~~de~~ <sup>254</sup> ~~de~~ <sup>255</sup> ~~de~~ <sup>256</sup> ~~de~~ <sup>257</sup> ~~de~~ <sup>258</sup> ~~de~~ <sup>259</sup> ~~de~~ <sup>260</sup> ~~de~~ <sup>261</sup> ~~de~~ <sup>262</sup> ~~de~~ <sup>263</sup> ~~de~~ <sup>264</sup> ~~de~~ <sup>265</sup> ~~de~~ <sup>266</sup> ~~de~~ <sup>267</sup> ~~de~~ <sup>268</sup> ~~de~~ <sup>269</sup> ~~de~~ <sup>270</sup> ~~de~~ <sup>271</sup> ~~de~~ <sup>272</sup> ~~de~~ <sup>273</sup> ~~de~~ <sup>274</sup> ~~de~~ <sup>275</sup> ~~de~~ <sup>276</sup> ~~de~~ <sup>277</sup> ~~de~~ <sup>278</sup> ~~de~~ <sup>279</sup> ~~de~~ <sup>280</sup> ~~de~~ <sup>281</sup> ~~de~~ <sup>282</sup> ~~de~~ <sup>283</sup> ~~de~~ <sup>284</sup> ~~de~~ <sup>285</sup> ~~de~~ <sup>286</sup> ~~de~~ <sup>287</sup> ~~de~~ <sup>288</sup> ~~de~~ <sup>289</sup> ~~de~~ <sup>290</sup> ~~de~~ <sup>291</sup> ~~de~~ <sup>292</sup> ~~de~~ <sup>293</sup> ~~de~~ <sup>294</sup> ~~de~~ <sup>295</sup> ~~de~~ <sup>296</sup> ~~de~~ <sup>297</sup> ~~de~~ <sup>298</sup> ~~de~~ <sup>299</sup> ~~de~~ <sup>300</sup> ~~de~~ <sup>301</sup> ~~de~~ <sup>302</sup> ~~de~~ <sup>303</sup> ~~de~~ <sup>304</sup> ~~de~~ <sup>305</sup> ~~de~~ <sup>306</sup> ~~de~~ <sup>307</sup> ~~de~~ <sup>308</sup> ~~de~~ <sup>309</sup> ~~de~~ <sup>310</sup> ~~de~~ <sup>311</sup> ~~de~~ <sup>312</sup> ~~de~~ <sup>313</sup> ~~de~~ <sup>314</sup> ~~de~~ <sup>315</sup> ~~de~~ <sup>316</sup> ~~de~~ <sup>317</sup> ~~de~~ <sup>318</sup> ~~de~~ <sup>319</sup> ~~de~~ <sup>320</sup> ~~de~~ <sup>321</sup> ~~de~~ <sup>322</sup> ~~de~~ <sup>323</sup> ~~de~~ <sup>324</sup> ~~de~~ <sup>325</sup> ~~de~~ <sup>326</sup> ~~de~~ <sup>327</sup> ~~de~~ <sup>328</sup> ~~de~~ <sup>329</sup> ~~de~~ <sup>330</sup> ~~de~~ <sup>331</sup> ~~de~~ <sup>332</sup> ~~de~~ <sup>333</sup> ~~de~~ <sup>334</sup> ~~de~~ <sup>335</sup> ~~de~~ <sup>336</sup> ~~de~~ <sup>337</sup> ~~de~~ <sup>338</sup> ~~de~~ <sup>339</sup> ~~de~~ <sup>340</sup> ~~de~~ <sup>341</sup> ~~de~~ <sup>342</sup> ~~de~~ <sup>343</sup> ~~de~~ <sup>344</sup> ~~de~~ <sup>345</sup> ~~de~~ <sup>346</sup> ~~de~~ <sup>347</sup> ~~de~~ <sup>348</sup> ~~de~~ <sup>349</sup> ~~de~~ <sup>350</sup> ~~de~~ <sup>351</sup> ~~de~~ <sup>352</sup> ~~de~~ <sup>353</sup> ~~de~~ <sup>354</sup> ~~de~~ <sup>355</sup> ~~de~~ <sup>356</sup> ~~de~~ <sup>357</sup> ~~de~~ <sup>358</sup> ~~de~~ <sup>359</sup> ~~de~~ <sup>360</sup> ~~de~~ <sup>361</sup> ~~de~~ <sup>362</sup> ~~de~~ <sup>363</sup> ~~de~~ <sup>364</sup> ~~de~~ <sup>365</sup> ~~de~~ <sup>366</sup> ~~de~~ <sup>367</sup> ~~de~~ <sup>368</sup> ~~de~~ <sup>369</sup> ~~de~~ <sup>370</sup> ~~de~~ <sup>371</sup> ~~de~~ <sup>372</sup> ~~de~~ <sup>373</sup> ~~de~~ <sup>374</sup> ~~de~~ <sup>375</sup> ~~de~~ <sup>376</sup> ~~de~~ <sup>377</sup> ~~de~~ <sup>378</sup> ~~de~~ <sup>379</sup> ~~de~~ <sup>380</sup> ~~de~~ <sup>381</sup> ~~de~~ <sup>382</sup> ~~de~~ <sup>383</sup> ~~de~~ <sup>384</sup> ~~de~~ <sup>385</sup> ~~de~~ <sup>386</sup> ~~de~~ <sup>387</sup> ~~de~~ <sup>388</sup> ~~de~~ <sup>389</sup> ~~de~~ <sup>390</sup> ~~de~~ <sup>391</sup> ~~de~~ <sup>392</sup> ~~de~~ <sup>393</sup> ~~de~~ <sup>394</sup> ~~de~~ <sup>395</sup> ~~de~~ <sup>396</sup> ~~de~~ <sup>397</sup> ~~de~~ <sup>398</sup> ~~de~~ <sup>399</sup> ~~de~~ <sup>400</sup> ~~de~~ <sup>401</sup> ~~de~~ <sup>402</sup> ~~de~~ <sup>403</sup> ~~de~~ <sup>404</sup> ~~de~~ <sup>405</sup> ~~de~~ <sup>406</sup> ~~de~~ <sup>407</sup> ~~de~~ <sup>408</sup> ~~de~~ <sup>409</sup> ~~de~~ <sup>410</sup> ~~de~~ <sup>411</sup> ~~de~~ <sup>412</sup> ~~de~~ <sup>413</sup> ~~de~~ <sup>414</sup> ~~de~~ <sup>415</sup> ~~de~~ <sup>416</sup> ~~de~~ <sup>417</sup> ~~de~~ <sup>418</sup> ~~de~~ <sup>419</sup> ~~de~~ <sup>420</sup> ~~de~~ <sup>421</sup> ~~de~~ <sup>422</sup> ~~de~~ <sup>423</sup> ~~de~~ <sup>424</sup> ~~de~~ <sup>425</sup> ~~de~~ <sup>426</sup> ~~de~~ <sup>427</sup> ~~de~~ <sup>428</sup> ~~de~~ <sup>429</sup> ~~de~~ <sup>430</sup> ~~de~~ <sup>431</sup> ~~de~~ <sup>432</sup> ~~de~~ <sup>433</sup> ~~de~~ <sup>434</sup> ~~de~~ <sup>435</sup> ~~de~~ <sup>436</sup> ~~de~~ <sup>437</sup> ~~de~~ <sup>438</sup> ~~de~~ <sup>439</sup> ~~de~~ <sup>440</sup> ~~de~~ <sup>441</sup> ~~de~~ <sup>442</sup> ~~de~~ <sup>443</sup> ~~de~~ <sup>444</sup> ~~de~~ <sup>445</sup> ~~de~~ <sup>446</sup> ~~de~~ <sup>447</sup> ~~de~~ <sup>448</sup> ~~de~~ <sup>449</sup> ~~de~~ <sup>450</sup> ~~de~~ <sup>451</sup> ~~de~~ <sup>452</sup> ~~de~~ <sup>453</sup> ~~de~~ <sup>454</sup> ~~de~~ <sup>455</sup> ~~de~~ <sup>456</sup> ~~de~~ <sup>457</sup> ~~de~~ <sup>458</sup> ~~de~~ <sup>459</sup> ~~de~~ <sup>460</sup> ~~de~~ <sup>461</sup> ~~de~~ <sup>462</sup> ~~de~~ <sup>463</sup> ~~de~~ <sup>464</sup> ~~de~~ <sup>465</sup> ~~de~~ <sup>466</sup> ~~de~~ <sup>467</sup> ~~de~~ <sup>468</sup> ~~de~~ <sup>469</sup> ~~de~~ <sup>470</sup> ~~de~~ <sup>471</sup> ~~de~~ <sup>472</sup> ~~de~~ <sup>473</sup> ~~de~~ <sup>474</sup> ~~de~~ <sup>475</sup> ~~de~~ <sup>476</sup> ~~de~~ <sup>477</sup> ~~de~~ <sup>478</sup> ~~de~~ <sup>479</sup> ~~de~~ <sup>480</sup> ~~de~~ <sup>481</sup> ~~de~~ <sup>482</sup> ~~de~~ <sup>483</sup> ~~de~~ <sup>484</sup> ~~de~~ <sup>485</sup> ~~de~~ <sup>486</sup> ~~de~~ <sup>487</sup> ~~de~~ <sup>488</sup> ~~de~~ <sup>489</sup> ~~de~~ <sup>490</sup> ~~de~~ <sup>491</sup> ~~de~~ <sup>492</sup> ~~de~~ <sup>493</sup> ~~de~~ <sup>494</sup> ~~de~~ <sup>495</sup> ~~de~~ <sup>496</sup> ~~de~~ <sup>497</sup> ~~de~~ <sup>498</sup> ~~de~~ <sup>499</sup> ~~de~~ <sup>500</sup> ~~de~~ <sup>501</sup> ~~de~~ <sup>502</sup> ~~de~~ <sup>503</sup> ~~de~~ <sup>504</sup> ~~de~~ <sup>505</sup> ~~de~~ <sup>506</sup> ~~de~~ <sup>507</sup> ~~de~~ <sup>508</sup> ~~de~~ <sup>509</sup> ~~de~~ <sup>510</sup> ~~de~~ <sup>511</sup> ~~de~~ <sup>512</sup> ~~de~~ <sup>513</sup> ~~de~~ <sup>514</sup> ~~de~~ <sup>515</sup> ~~de~~ <sup>516</sup> ~~de~~ <sup>517</sup> ~~de~~ <sup>518</sup> ~~de~~ <sup>519</sup> ~~de~~ <sup>520</sup> ~~de~~ <sup>521</sup> ~~de~~ <sup>522</sup> ~~de~~ <sup>523</sup> ~~de~~ <sup>524</sup> ~~de~~ <sup>525</sup> ~~de~~ <sup>526</sup> ~~de~~ <sup>527</sup> ~~de~~ <sup>528</sup> ~~de~~ <sup>529</sup> ~~de~~ <sup>530</sup> ~~de~~ <sup>531</sup> ~~de~~ <sup>532</sup> ~~de~~ <sup>533</sup> ~~de~~ <sup>534</sup> ~~de~~ <sup>535</sup> ~~de~~ <sup>536</sup> ~~de~~ <sup>537</sup> ~~de~~ <sup>538</sup> ~~de~~ <sup>539</sup> ~~de~~ <sup>540</sup> ~~de~~ <sup>541</sup> ~~de~~ <sup>542</sup> ~~de~~ <sup>543</sup> ~~de~~ <sup>544</sup> ~~de~~ <sup>545</sup> ~~de~~ <sup>546</sup> ~~de~~ <sup>547</sup> ~~de~~ <sup>548</sup> ~~de~~ <sup>549</sup> ~~de~~ <sup>550</sup> ~~de~~ <sup>551</sup> ~~de~~ <sup>552</sup> ~~de~~ <sup>553</sup> ~~de~~ <sup>554</sup> ~~de~~ <sup>555</sup> ~~de~~ <sup>556</sup> ~~de~~ <sup>557</sup> ~~de~~ <sup>558</sup> ~~de~~ <sup>559</sup> ~~de~~ <sup>560</sup> ~~de~~ <sup>561</sup> ~~de~~ <sup>562</sup> ~~de~~ <sup>563</sup> ~~de~~ <sup>564</sup> ~~de~~ <sup>565</sup> ~~de~~ <sup>566</sup> ~~de~~ <sup>567</sup> ~~de~~ <sup>568</sup> ~~de~~ <sup>569</sup> ~~de~~ <sup>570</sup> ~~de~~ <sup>571</sup> ~~de~~ <sup>572</sup> ~~de~~ <sup>573</sup> ~~de~~ <sup>574</sup> ~~de~~ <sup>575</sup> ~~de~~ <sup>576</sup> ~~de~~ <sup>577</sup> ~~de~~ <sup>578</sup> ~~de~~ <sup>579</sup> ~~de~~ <sup>580</sup> ~~de~~ <sup>581</sup> ~~de~~ <sup>582</sup> ~~de~~ <sup>583</sup> ~~de~~ <sup>584</sup> ~~de~~ <sup>585</sup> ~~de~~ <sup>586</sup> ~~de~~ <sup>587</sup> ~~de~~ <sup>588</sup> ~~de~~ <sup>589</sup> ~~de~~ <sup>590</sup> ~~de~~ <sup>591</sup> ~~de~~ <sup>592</sup> ~~de~~ <sup>593</sup> ~~de~~ <sup>594</sup> ~~de~~ <sup>595</sup> ~~de~~ <sup>596</sup> ~~de~~ <sup>597</sup> ~~de~~ <sup>598</sup> ~~de~~ <sup>599</sup> ~~de~~ <sup>600</sup> ~~de~~ <sup>601</sup> ~~de~~ <sup>602</sup> ~~de~~ <sup>603</sup> ~~de~~ <sup>604</sup> ~~de~~ <sup>605</sup> ~~de~~ <sup>606</sup> ~~de~~ <sup>607</sup> ~~de~~ <sup>608</sup> ~~de~~ <sup>609</sup> ~~de~~ <sup>610</sup> ~~de~~ <sup>611</sup> ~~de~~ <sup>612</sup> ~~de~~ <sup>613</sup> ~~de~~ <sup>614</sup> ~~de~~ <sup>615</sup> ~~de~~ <sup>616</sup> ~~de~~ <sup>617</sup> ~~de~~ <sup>618</sup> ~~de~~ <sup>619</sup> ~~de~~ <sup>620</sup> ~~de~~ <sup>621</sup> ~~de~~ <sup>622</sup> ~~de~~ <sup>623</sup> ~~de~~ <sup>624</sup> ~~de~~ <sup>625</sup> ~~de~~ <sup>626</sup> ~~de~~ <sup>627</sup> ~~de~~ <sup>628</sup> ~~de~~ <sup>629</sup> ~~de~~ <sup>630</sup> ~~de~~ <sup>631</sup> ~~de~~ <sup>632</sup> ~~de~~ <sup>633</sup> ~~de~~ <sup>634</sup> ~~de~~ <sup>635</sup> ~~de~~ <sup>636</sup> ~~de~~ <sup>637</sup> ~~de~~ <sup>638</sup> ~~de~~ <sup>639</sup> ~~de~~ <sup>640</sup> ~~de~~ <sup>641</sup> ~~de~~ <sup>642</sup> ~~de~~ <sup>643</sup> ~~de~~ <sup>644</sup> ~~de~~ <sup>645</sup> ~~de~~ <sup>646</sup> ~~de~~ <sup>647</sup> ~~de~~ <sup>648</sup> ~~de~~ <sup>649</sup> ~~de~~ <sup>650</sup> ~~de~~ <sup>651</sup> ~~de~~ <sup>652</sup> ~~de~~ <sup>653</sup> ~~de~~ <sup>654</sup> ~~de~~ <sup>655</sup> ~~de~~ <sup>656</sup> ~~de~~ <sup>657</sup> ~~de~~ <sup>658</sup> ~~de~~ <sup>659</sup> ~~de~~ <sup>660</sup> ~~de~~ <sup>661</sup> ~~de~~ <sup>662</sup> ~~de~~ <sup>663</sup> ~~de~~ <sup>664</sup> ~~de~~ <sup>665</sup> ~~de~~ <sup>666</sup> ~~de~~ <sup>667</sup> ~~de~~ <sup>668</sup> ~~de~~ <sup>669</sup> ~~de~~ <sup>670</sup> ~~de~~ <sup>671</sup> ~~de~~ <sup>672</sup> ~~de~~ <sup>673</sup> ~~de~~ <sup>674</sup> ~~de~~ <sup>675</sup> ~~de~~ <sup>676</sup> ~~de~~ <sup>677</sup> ~~de~~ <sup>678</sup> ~~de~~ <sup>679</sup> ~~de~~ <sup>680</sup> ~~de~~ <sup>681</sup> ~~de~~ <sup>682</sup> ~~de~~ <sup>683</sup> ~~de~~ <sup>684</sup> ~~de~~ <sup>685</sup> ~~de~~ <sup>686</sup> ~~de~~ <sup>687</sup> ~~de~~ <sup>688</sup> ~~de~~ <sup>689</sup> ~~de~~ <sup>690</sup> ~~de~~ <sup>691</sup> ~~de~~ <sup>692</sup> ~~de~~ <sup>693</sup> ~~de~~ <sup>694</sup> ~~de~~ <sup>695</sup> ~~de~~ <sup>696</sup> ~~de~~ <sup>697</sup> ~~de~~ <sup>698</sup> ~~de~~ <sup>699</sup> ~~de~~ <sup>700</sup> ~~de~~ <sup>701</sup> ~~de~~ <sup>702</sup> ~~de~~ <sup>703</sup> ~~de~~ <sup>704</sup> ~~de~~ <sup>705</sup> ~~de~~ <sup>706</sup> ~~de~~ <sup>707</sup> ~~de~~ <sup>708</sup> ~~de~~ <sup>709</sup> ~~de~~ <sup>710</sup> ~~de~~ <sup>711</sup> ~~de~~ <sup>712</sup> ~~de~~ <sup>713</sup> ~~de~~ <sup>714</sup> ~~de~~ <sup>715</sup> ~~de~~ <sup>716</sup> ~~de~~ <sup>717</sup> ~~de~~ <sup>718</sup> ~~de~~ <sup>719</sup> ~~de~~ <sup>720</sup> ~~de~~ <sup>721</sup> ~~de~~ <sup>722</sup> ~~de~~ <sup>723</sup> ~~de~~ <sup>724</sup> ~~de~~ <sup>725</sup> ~~de~~ <sup>726</sup> ~~de~~ <sup>727</sup> ~~de~~ <sup>728</sup> ~~de~~ <sup>729</sup> ~~de~~ <sup>730</sup> ~~de~~ <sup>731</sup> ~~de~~ <sup>732</sup> ~~de~~ <sup>733</sup> ~~de~~ <sup>734</sup> ~~de~~ <sup>735</sup> ~~de~~ <sup>736</sup> ~~de~~ <sup>737</sup> ~~de~~ <sup>738</sup> ~~de~~ <sup>739</sup> ~~de~~ <sup>740</sup> ~~de~~ <sup>741</sup> ~~de~~ <sup>742</sup> ~~de~~ <sup>743</sup> ~~de~~ <sup>744</sup> ~~de~~ <sup>745</sup> ~~de~~ <sup>746</sup> ~~de~~ <sup>747</sup> ~~de~~ <sup>748</sup> ~~de~~ <sup>749</sup> ~~de~~ <sup>750</sup> ~~de~~ <sup>751</sup> ~~de~~ <sup>752</sup> ~~de~~ <sup>753</sup> ~~de~~ <sup>754</sup> ~~de~~ <sup>755</sup> ~~de~~ <sup>756</sup> ~~de~~ <sup>757</sup> ~~de~~ <sup>758</sup> ~~de~~ <sup>759</sup> ~~de~~ <sup>760</sup> ~~de~~ <sup>761</sup> ~~de~~ <sup>762</sup> ~~de~~ <sup>763</sup> ~~de~~ <sup>764</sup> ~~de~~ <sup>765</sup> ~~de~~ <sup>766</sup> ~~de~~ <sup>767</sup> ~~de~~ <sup>768</sup> ~~de~~ <sup>769</sup> ~~de~~ <sup>770</sup> ~~de~~ <sup>771</sup> ~~de~~ <sup>772</sup> ~~de~~ <sup>773</sup> ~~de~~ <sup>774</sup> ~~de~~ <sup>775</sup> ~~de~~ <sup>776</sup> ~~de~~ <sup>777</sup>

M<sup>rs</sup> M. Henri, dans une grande salle, avons exposé le tableau adonné  
contracté et non fort. Et ayant demandé auieur François  
sa Combe, Commis de Défense Joseph Robineau s'il connaît  
quelque autres bâtimens, ou il y ait des étres, et notamment par la  
maison voisine de celle du défunt, a répondu que non; ce qu'il a dit  
a ajouté que la grande église était au greux et qu'il n'y en avait  
point dans la paroisse du lieu occupé par le d'eu sous Robineau  
Et alors nous nous sommes la présente vacation, laissant pour les objets  
qui nous restent sur son compte, sous la garde du D<sup>r</sup> Baptiste Lominie  
stable par nous, gardien et aux soins de la veuve du dit Joseph Robineau  
à charge par eux de en être détenteur, sans détourner, ni vendre aucun,  
ce qu'ils ont juré, sous leur serment et de les représenter lors que  
nous en serons l'intéressés: et avons signé, pour ce au quel dessus.

Charles Langouit     marquis  
de X 273<sup>ve</sup>

marquis  
de X Catheline  
Roche, ve de  
Joseph Robineau

Francis La Combe

M<sup>rs</sup> J. Leine. n. v. L. P. Du Breuchet n. M. de Houtenau.

Et de tout, nous nous sommes transportés avec les témoins cy dessus, de  
représentants du D<sup>r</sup> Eugène de Chintreau et de dit François La Combe, par  
moultin du dit de fait et de, puis du terrain de Eugène de Chintreau, qui a été  
le comté de cette ville, où nous n'avons rien trouvé pour y mettre  
le terre, et avons donné le dit moultin, ainsi que la Combe Langouit  
chacun et notariels tant du dit moultin que de la Combe Langouit ont  
donné et maintenus de la dite de Joseph Robineau pour  
continuer la dite maintenance, en attendant que nous fussions parés  
l'incertain. — En foi de quoi, nous avons avec la dite de  
de Joseph Robineau, Baptiste Lominie, Francis La Combe et témoins  
digne de présent, nous et au quel dessus.

Francis La Combe     marquis  
de X 273<sup>ve</sup>  
Charles Langouit

marquis de  
Cath. X ve de  
Roche, ve de  
Joseph Robineau  
Francis La Combe

J. de Breuchet n. v. M. de Houtenau

M<sup>rs</sup> J. Leine

Annuel) qui se trouvoit dans le cou de la Vie Chamber, ou a pres  
l'avoir rompu est ouvert, la porte de la Vie Annuel) que la Vie Annuel)  
trouve ce qui suit, qui a été écrit par les entraineurs d'annonces  
en argent de la Vie Annuel), en faveur des Vets Temporels, comme suit  
d'avant:

10. — Un port a un argent que les entraineurs ont obtenu d'accord, comme  
peuvent vingt deux onces et demie à vingt deux piastres et cinquante sols  
22, 50

11. Un ducen de Suisses qu'ils n'ont pas voulu payer et non.

12. Une petite malle contenant de l'argent a trois, qu'ils ont obtenu  
d'accord a un piastre cinquante sols et  
1, 50.

13. Une annuel de l'avis de l'avis, en bon état, et non d'accord  
25, 00.

14. Vingt cinq piastres et  
15. Un livre de compte de l'entraineur contenant quatrevingt  
feuilles d'écritures et comptes parapsis a chaque page, et non

16. Un livre de compte de l'entraineur, contenant quatrevingt  
pages d'écritures et comptes, parapsis a chaque page et non

17. Trois brouillards d'écritures et non d'annonces avec un piastre  
piches, et non C. D. E.

18. En brouillard ou main courante, contenant cent huit  
pages d'écritures dont la dernière est signée M. P. Levesque  
et P. Trouncheur et non P.

19. Un journal de vente de marchandises, contenant quatre  
vingt dix sept feuilles d'écritures dont la dernière est  
signée M. P. Levesque et P. Trouncheur, et non M.

20. Un petit livre contenant onze comptes avec les sauges  
a l'égale, dont le dernier est signé M. P. Levesque et P. Trouncheur  
et non P.

21. Un grand livre de compte parapsis a chaque page  
contenant deux cents pages feuilles de comptes avec les  
regles, et non P.

22. Un petit de Basile Robert d'écritures d'annonces  
de l'entraineur, et non parapsis (Cote No) No 1. et non

23. Accord a l'avis de l'avis, dont l'avis est a parapsis No 1. et non  
22.

Le Procureur de la ville et district de Saint Louis, District de la Louisiane  
à deux heures et demie de relevé. Le trentième jour du mois de mars, de l'année de  
notre Seigneur, mil huit cent vingt et six. Et sur production de l'indispensable conviction  
de mesd. Auguste Thouron, representé par Louis Procureur, demurant en la dite  
ville, suivant autorité par la lettre d'administration tutamtaire à la dite  
paroisse, signée par moi, par Meun Philippe Feine, juge de Paroisse en la  
paroisse, en vertu de testament du dit Joseph Robidoux en date du trentième  
jour du mois de décembre de l'année mil sept cent quatre vingt six,  
prouvé, approuvé et exhibé et lu en l'audience de ce district; la dite  
lettre tutamtaire originale et traduction certifiée du dit testament au =  
= nepeut avoir été faite pour la conservation des droits des héritiers presomptifs;  
à cet égard fait mention en description de tous les biens, meubles  
immeubles, titres, papiers, effets et marchandises de l'année par le dit  
Joseph Robidoux, de part et d'autre de l'année. et étant cesd. l'année de  
six dans la susdite ville, ou si il en vient dans la nuit de  
dix au vingt du présent, conformément à la confession et inventaire  
de toutes les propriétés qui nous avons mises sous scello le six sept du  
présent mois et que nous avons signés par nous dans ce district,  
étaient présents audit inventaire la veuve du dit Joseph Robidoux  
et Joseph et François Robidoux, héritiers présomptifs, les dits biens  
meubles et autres choses sujettes à prise ont été estimés par les sieurs  
Charles Langumie, et Louis Fancher et François Balon, tous habitans  
domiciliés en cette ville, armés par le dit juge de Paroisse, pour  
dix ans dans communiés à eux et convenus faire les prises de  
des dits biens meubles et immeubles etant présents au dit inventaire et  
des dits Meun Philippe Feine et

repondant nous ni juges, vic à personne et avons signé.

Joseph Robidoux  
de X Catherine  
P. M. de Chouteau  
Remy de Joseph Robidoux  
Me. J. Feine.  
F. Robidoux  
Charles Langumie



Permis de donner dans une chambre à coucher au prisonnier du dit  
la dite maison fait au fait de la susdite paroisse, avons par le scello d'annee

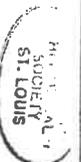
13. *Libel* ditto de *Arment* de *Estaurier* de *Vingt* deux piastres et cinquante huit sols en *pilleries*, *extimé* d'accord de *trois* piastres, *cote* en *paraphé* n<sup>o</sup> 2. *ex* \_\_\_\_\_ 8. 00.
14. *Un* *libel* de *Jorge* *Leary* de cinquante cinq piastres — *quatrevingt* deux sols en *pilleries*, *extimé* à *huit* piastres, *cote* en *paraphé* n<sup>o</sup> 3. *ex* \_\_\_\_\_ 8. 00.
15. *Un* *libel* de *Francis* *Brouri* de *Cent* vingt deux piastres *pilleries*, *extimé* à *Sto* piastres, *cote* en *paraphé* n<sup>o</sup> 4. 65. 00.
16. *Un* *libel* de *Jouis* *Smith* de *trois* cents piastres et quarante sols, *cote* en *paraphé* n<sup>o</sup> 5. *ex* *memoré*.
17. *Un* *libel* de *Alexandre* *Bellinier* de *Vingt* huit piastres *quarante* trois sols en *pilleries*, *extimé* à *quatre* piastres et *quatre* trois sols *cote* en *paraphé* n<sup>o</sup> 6. \_\_\_\_\_ 14. 23.
18. *Un* *libel* de *Jorge* *Beauchemin* de *quarante* trois piastres en *pilleries*, *extimé* à *vingt* trois piastres *le* *dit* *cote* en *paraphé* n<sup>o</sup> 7. \_\_\_\_\_ 23. 00
19. *Un* *libel* de *Dieu* *Bordeau* de *huit* cent quarante cinq piastres *cote* en *paraphé* n<sup>o</sup> 8. *ex* *memoré* \_\_\_\_\_ 1161. 35.

Et étant *faillit* couchant *non* *avons* *été* et *arrivé* la *présente* *vacation* et en *avons* tenu la *continuation* à *deman* *travaux* du *produit* à *long* *travaux* de *rebut* et *avons* *été* *avec* *les* *extimés* et *tenons* et *seront* *présent* *comptés* *pour* et *en* *qui* *de* *mes*

- |                   |                               |                                 |
|-------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Me J. Lene        | Fr <sup>ois</sup> <i>Abel</i> | 2 <sup>e</sup> <i>Robinson</i>  |
| J. Stovercher     |                               | 2 <sup>e</sup> <i>Robinson</i>  |
| P. M. St. Prostan | <i>Sandouille</i>             | Fr. <i>Robinson</i>             |
|                   |                               | <i>Charles</i> <i>Daquinist</i> |

Et le *Stante* *un* *mois* *de* *mois* de *Mars*, de *l'année* de *Notre* *Seigneur* *mil* *huit* *cent* *vingt*, *suivant* *la* *dit* *arrangement* *avons* *commencé* *la* *présente* *vacation* de *l'année* *suivante*:

- |   |
|---|
| 20. <i>Un</i> <i>libel</i> de <i>Jorge</i> <i>Lamin</i> de <i>quarante</i> neuf piastres <i>extimé</i> à <i>trois</i> piastres, <i>cote</i> en <i>paraphé</i> n <sup>o</sup> 9. _____ 161. 35   |
| 21. <i>Un</i> <i>libel</i> de <i>Jorge</i> <i>Piche</i> de <i>deux</i> <i>cent</i> <i>vingt</i> <i>piastres</i> <i>quatre</i> <i>vingt</i> <i>deux</i> <i>sols</i> en <i>pilleries</i> , <i>extimé</i> à <i>vingt</i> <i>piastres</i> , <i>cote</i> en <i>paraphé</i> n <sup>o</sup> 10. _____ 10. 00 |
| 20. 00  |
| 18191 55  |



- Report
22. Un duo de Joseph Piche de quarante trois piastres, et un  
à quatre piastres, est et paragraphe 12° 11. 14. 00
23. Un bon de Jean Louis More de dix piastres en petits sols, est  
et paragraphe 12° 12 et un quatre piastres et. 4. 00
24. un bon de Louis Boisy de deux piastres quatrevingt deux  
sols, et un à un piastre, est et paragraphe 12° 13.
25. Un billet de Louis Bonneau de six piastres et vingt sols en  
argent courant et un à trois piastres, est et paragraphe 12° 14. 3. 00
26. Un duo de Joseph Marand de cent neuf piastres en  
argent courant en deux et un à cinq quatre piastres et deux  
paragraphe 12° 15.
27. Un duo de Gabriel Morency de trente piastres argent  
courant, et un cinq piastres, est et paragraphe 12° 16. 3. 00
28. Un billet de Pierre Guenel de dixante trois piastres  
argent courant, et un vingt une piastres, est et paragraphe 12° 17. 25. 00
29. Un duo de Louis LeFebvre de quatrevingt sept piastres  
dix et un à un piastre, est et paragraphe 12° 18. 22. 00
30. Un duo de Joseph James de trente quatre piastres petits  
et un à cinq piastres est et paragraphe 12° 19. 10. 00
31. Un duo de Baptiste James de quarante cinq piastres  
deux et un à deux sols, et un à cinq piastres, est et paragraphe 12° 20. 15. 00
32. Un duo de Benoit Harduin de treize une piastres petits  
et un cinq piastres, est et paragraphe 12° 21. 13. 00
33. Un duo de Louis Salandri de dixante trois piastres petits  
et un à vingt trois piastres, est et paragraphe 12° 22. 23. 00
34. Un duo de Antoine Boncointe de vingt trois piastres  
quatre et un à un piastre, argent courant et un  
à quarante piastres, est et paragraphe 12° 23. 10. 00
35. Un duo de François Robitseau de quatrevingt sept  
piastres, petits et un à un piastre, est et paragraphe 12° 24. 30. 00
36. Un duo de François Bonneau de six piastres et quatre  
piastres, cinq et un sols, et un deux piastres, est et para-  
graphe 12° 25. et. 2. 00
37. Un bon de Manuel André Rogue de deux piastres  
argent courant, et un à dix piastres est et paragraphe 12° 26. 6. 00
38. Un billet de François Robitseau, de dixante un piastres  
quatre et un à dixante un piastres et et paragraphe 12° 27. 20. 00

39. Mr Dito de Joseph et Francois Robichaux de Cent quatre-  
vingt quinze piastres et decainte dix sols, gaudes ou  
plomb crimi's a Cent quatrevingt quinze piastres, sixieme  
parish, cote a paragphe 20° 28. 195,00.
40. Mr Dito de Louis Morotard, pour de trente trois piastres  
goudes, crimi's trois brois piastres, cote a paragphe 20° 29. 23,00
41. Mr Dito de Charles Champinot de Cent trois cinq  
piastres peltreux, crimi's decainte sept piastres, cote  
a paragphe 20° 30. 69,00
42. Mr Dito de Samuel Salomon de vingt sept piastres  
Argent courant, crimi's a Dix piastres, cote a paragphe 20° 31. 16,00.
43. Mr Dito de John Helbrand de vingt piastres et vingt  
cinq sols, crimi's a quatre piastres, comme etant un peltreux  
cote a paragphe 20° 38. 4,50
44. On 23 Mars de Hambourg de laire, un argent courant de neuf  
piastres, torpant quinze sols, crimi's a trois piastres, cote  
a paragphe 22° 38. 3,00.
45. Mr bon de Louis Huetan de six cents vingt deux livres  
de plomb et de quatrevingt dix huit livres de balles, crimi's  
a trois piastres cote a paragphe 22° 34. 36,00.
46. Mr billet de Pierre Choutrau de trois cents sixante deux  
piastres, comme quatre sols peltreux, ou trois cents quarante une  
piastres et quarante quatre sols goudes, crimi's a cent quatrevingt  
six piastres, cote a paragphe 22° 35. 186,00.
47. Mr bon de Pierre Choutrau de Cent cinquante quatre piastres  
argent courant crimi's a sixieme dix sept piastres cote et  
paragphe 22° 36. 77,00
48. Mr Dito du même de cinquante cinq piastres et quarante  
sols, argent courant, crimi's a vingt deux piastres, cote a  
paragphe 22° 37. 28,00
49. Mr bon de Hangois, argent de Louis Menard de deux piastres  
de crimi's, argent courant crimi's a un piastre, cote a paragphe 22° 38. 1,00
50. Mr biller de Joseph Huetan, de six piastres, argent cour.  
crimi's a deux piastres, cote a paragphe 22° 39. 2,00
51. En bon de William Williams de deux livres et  
demi de pain de charvail, crimi's a un piastre, cote  
a paragphe 22° 40. 1,00.

ST. LOUIS  
HISTORICAL  
SOCIETY  
ST. LOUIS

81103, 26

- 22. Une obligation hypothécaire des surséjants de Hoaght -  
Romain, de cinq cents cinquante francs prêtés par le sieur -  
Gouin à l'Émigrante Pristier, cote à paragraphe 92° 41. -
- 23. Une lettre de Jacques Dargy, de six cents soixante dix  
sept francs argent courant, cote à paragraphe 92° 42. cy memoire.
- 24. Une compte au thuriqne contre Joseph Thuret de trois -  
piastres argent courant cote à paragraphe 92° 43. cy memoire.
- 25. Une obligation conditionnelle de Louis Le Beau au paiement  
de cent francs de trois cents quatrevingt six sept francs quatre  
sous, cote à paragraphe n° 44. cy memoire.
- 26. Une recommandation de Joseph Pocher pour Louis Billot de  
deux cent francs - recommandation instant à cinq cents cinquante  
francs piastres, deux cent cinquante sous cote à paragraphe n° 45 -  
memoire.
- 27. Une recommandation de Jean Rivé pour le remboursement de six  
cents et demi francs, concute par Rivé devant le Cent vingt  
deux piastres et dix sous et six, cote à paragraphe n° 46. cy memoire.
- 28. Une recommandation de Louis Dubois pour le remboursement -  
de six cents cinquante francs et quatre sous de six cent dix  
piastres - cote à paragraphe n° 47. cy memoire.
- 29. Une recommandation de Robert Joseph pour un recommandation  
de Henry Desbates à lui remise pour le remboursement de six  
cents cinquante francs et de la somme de six cent cinquante  
francs de Chouveau, cote à paragraphe 92° 48. recommandation.
- 30. Une lettre de Henry Chouveau sur lequel il n'est -  
rien en balance de deux cent trois livres dix sous, cote à  
paragraphe 92° 49. cy memoire.
- 31. Une lettre de Guillaume Dargy de cent cinquante piastres  
argent courant cote à paragraphe 92° 50. cy memoire.
- 32. Une lettre de David Carner de six cents quatrevingt six  
deux cent piastres, vingt sous, cote à paragraphe 92° 51. cy mem.
- 33. Une lettre de Louis Rame de quatrevingt neuf piastres et  
deux sous argent courant, cote à paragraphe 92° 52. cy memoire.
- 34. En l'avis de Jean Marie Compagnie de quatre sept piastres  
argent courant, cote à paragraphe 92° 53. cy memoire.
- 35. Une lettre de Louis Bial fils de quatre piastres dix sous de  
quatre sous, argent courant, cote à paragraphe 92° 54. cy mem.
- 36. Une obligation conditionnelle de M. Louis Chouveau de  
quatre cent six piastres, cote à paragraphe 92° 55. cy memoire.



76. Un dit de même sur le quel il vut une balance & vingt  
trois livres quinze sols cote' ex-paraphé' n° 68. memoire.
77. Un dit de l'augmentation de la garnie de dixante paires cote'  
ex-paraphé' n° 68. ex memoire.
78. Un dit de Michal Quenwill de dixante six livres cote'  
ex-paraphé' n° 67. ex memoire.
79. Un dit de Louis Coriaus sur le quel il vut une balance &  
de cinq sols quatre vingt trois livres cote' ex-paraphé' n° 68. mem.  
80. Un dit de l'Abbaye de Septevins cote' ex-paraphé' n° 69. memoire.
81. Un dit de Jean Stephan de vingt trois paires de cinq sols  
cote' ex-paraphé' n° 69. memoire.
82. Un dit de l'Abbaye de l'abbaye de huit cents cinquante neuf livres trois  
sols quatre deniers, cote' ex-paraphé' n° 74. ex memoire.
83. Un dit de l'Alquila de six vingt six cote' ex-paraphé' n°  
72. 78. memoire.
84. Un dit de Victor Sagotier de dixante huit paires de dixante  
sols, cote' ex-paraphé' n° 73. sur le quel il vut une balance &  
de vingt six paires quatre vingt sols ex memoire.
85. Un dit de Jean Baptiste Faerice de vingt six livres  
cote' ex-paraphé' n° 74. memoire.
86. Un dit de Robertville de neuf paires cote' ex-paraphé'  
n° 75. memoire.
87. Un dit de Louis Lamarche de six Abbehanie de trois cents &  
vingt livres cote' ex-paraphé' n° 76. memoire.
88. Un dit de Joseph Remond six Douloges de quatre vingt  
six livres, cote' ex-paraphé' n° 77. memoire.
89. Un dit de Joseph Pauby sur le quel il vut une balance  
de dix cent vingt six livres quatre sols cinq deniers &  
cote' ex-paraphé' n° 78. memoire.
90. Un dit de même de deux cents une livre cinq sols &  
cote' ex-paraphé' n° 79. ex memoire.
91. Un dit de Jean de Laperon de dixante six livres  
de farine et dixante livres argent en faveur de Louis Bouvy  
cote' ex-paraphé' n° 80. ex memoire.
92. Un dit de Louis Rouard de cinq paires cote' ex-paraphé'  
n° 81. memoire.
93. un dit de Alpis marail de vingt paires de dixante six  
sols cote' ex-paraphé' n° 82. memoire.
94. Un dit de Joseph Martin de dix paires cote' ex-  
paraphé' n° 83. memoire.

95. un dico de Lett Sabache de vingt cinq livres cote a  
paragphe ' 72° 99. memoire.

96. un dico de Prime Perouin de huit cents vingt neuf livres  
deux six sols six deniers, cote a paragphe ' 72° 85. mem.

98. un dico de Lettie Bolton sur le quel il y a un balou  
de cinquante sept livres dix sols, cote a paragphe ' 72° 84. mem.

99. un dico de Baptiste Socat de trente cinq livres cote a  
paragphe ' 72° 88. memoire.

100. un dico de Nuchon Perouin sur le quel il y a un  
balou de deux cents septante cinq livres cote a paragphe ' 72° 89. m.

\* 97. un dico de Jean Philip Somard de septigon de sept  
Cinquante quatre livres cinq sols cote a paragphe ' 72° 86. mem.

Cote D. Mueliam de Lett de sixiers perouin morte  
ou mischable cote a paragphe ' 92° 90. jusqu au  
72° 108. montant un mille a la somme de sixante deux  
mille cinq cents vingt sept livres un sol cinq deniers et  
trois six pour memoire. cy memoire.

Et tant midi nous avons arrêté la continuation a ce même jour  
peroute vacation et avoir remis la continuation a ce même jour  
à deux heures de relevé et avons signé avec les nots et notaires  
huitiers prompsts et tenons pour et au que dessus.

Charles Panguinet.  
de X Catharine  
de Robinsone.

de Robinsone

Fois a Robois  
No. P. Leue.

de Cromshawe -  
de m. et. Chrestiane

Lansville.

Et au dit jour à deux heures de relevé, suivants la dite assignation avons  
contenu la perfection et montaine des proprietes lancees par ledit  
Sieur Joseph Robinsone; en presence des dix huitiers prompsts  
et estimateurs et tenons comme suit: Report — 1153, 25.

Cote D. Mueliam de Lett de sixiers perouin morte  
peroute vacation et avoir remis la continuation a ce même jour  
à deux heures de relevé et avons signé avec les nots et notaires  
huitiers prompsts et tenons pour et au que dessus.

Cote G. de Lett de sixiers perouin morte  
peroute vacation et avoir remis la continuation a ce même jour  
à deux heures de relevé et avons signé avec les nots et notaires  
huitiers prompsts et tenons pour et au que dessus.

MISSOURI  
COURT  
RECORDS  
ST. LOUIS

N<sup>o</sup> 186. La dite somme impubliée cy memoir.  
Un billet de Charles Constant couverte à M<sup>r</sup> De Robilant et  
Sanguinot de dix cent cinquante livres, est à paragraphé  
N<sup>o</sup> 187. et l'acquie de Gaudin, memoir.

Un billet de Charles Constant et l'acquie de Quimouille et  
pour cent cinquante livres couverte à M<sup>r</sup> De Robilant et  
Sanguinot est à paragraphé N<sup>o</sup> 188. memoir.

Un compte courant entre M<sup>r</sup> De Robilant et Sanguinot  
et contre Quimouille et Gaudin est à paragraphé N<sup>o</sup> 189. m.  
Un billet de Anon Richardson en faveur de M<sup>r</sup> De Robilant et  
Sanguinot de cent vingt quatre livres quinze sols publiees  
est à paragraphé N<sup>o</sup> 190. memoir.

Et de suite avons vue le telle que nous avions approuvé sur  
une commande à quatre troisins le quel nous avons trouvé, dans  
ce entier et avons trouvé de bon ce qui suit.

Cette Re Papier, Seruise.

Après de l'acquisition de mille de ville à St Louis Fronton  
la somme grande qui le départ de celui appartenant  
autrefois à M<sup>r</sup> Saigey aujourd'hui occupé par S<sup>r</sup> Etienne  
et tenant à une rue d'estranger qui le départ de celui de  
Leybaud, tenant à l'ouest à Eugene Abnang, au nord à D  
Lumoulin, et ainsi d'accord à quatre cents piastres les

400,00.

de ce copie cette à paragraphé N<sup>o</sup> 191. cy.  
sur le quel terrain il y a un moulin à char et autres  
batimens

Un vent d'une terre de un arpent sur la profondeur de  
Munings aux côtés, Paul de Severson Lundin, aux caros  
provenant de Louis Engoumang, et ainsi à quarante piastres  
la dite vente est à paragraphé N<sup>o</sup> 192. cy.

400,00

Un permis de Louis Grubiau à Louis Thoret, un cent  
de Charles Lehaud de Jarud, une saie faite en conformité  
du dit décret et vente publique de la terre de Louis Alonore,  
tous les dits papiers cy dessus mentionnés relatifs à la dite  
terre, qui par la vente publique (copie) est couverte une  
laine quatuor, tous les dits papiers est à paragraphé, N<sup>o</sup>

150,00.

193. et ainsi à cent cinquante piastres. cy.  
Une vente originale de l'origine Rivinot de terre ditte à la  
barrière de Menegers contenant un arpent de front sur

Quarante de profonds sur terrain d'accord à vingt  
prières la dite vente estée et paraphée 20. 194. cy. — 20,00.

Une dite somme lui provenant de Louis Le mond & un argent  
de son surquittance de profondeur terrain d'accord à vingt prières  
cette et paraphée 20. 195. cy. — 20,00

Une dite somme au dit lui de deux arpens de son sur quarante  
de profondeur provenant de l'Antoine Rogeval, terrain d'accord à quarante  
prières, la dite vente estée et paraphée 20. 196. — 20,00.

Une dite de huitiers de bois pour un terrain de maison au  
deux la ville de son, son de la rue municipale et par devant au  
deux de Minipic, les quatre terrains maisons comprises en  
celle que sont aujour'hui ont été terrain d'accord à vingt  
prières, la dite vente estée et paraphée 20. 199. cy. — 1,800,00

Une dite de son terrain de l'herando de de la ba accordee &  
Louis Bode pour un morceau de terre son par devant 20  
de de Villon demandait le de fait, terre quel terrain la  
grandeur de terrain d'accord à un grand maison impiee avec  
autres en bois avec une boulangerie et autres terrains, de  
terre terrain en cette ville, son fait par devant à la rue municipale,  
par devant au de son de Minipic, terrain au nord de  
M. Auguste Chouteau et au sud de une rue de travers  
qui le par de l'Antoine & Engon, la dite convention qui fait  
soit par devant de terrain de son, cette et paraphée 20. 198 et  
le tout a été terrain d'accord à dix mille prières cy. —  
8,000,00.  
\$ 9693,85.

Et étant de fait couché nous avons arrêté la première vacation et cy  
avons remis la continuation à Mardi quatre de prière à neuf heures.  
Margue  
de X Catherine  
de Rodolphe  
Charles Langumie Sandouille

Froi Rabois  
M. G. Luce  
J. R. Robinson  
Fr. Robinson  
G. Robinson  
P. M. St. Chantal



Et le mardi quatre de nuit, mil huit cent neuf à neuf heures de  
notre suivant de dit arrondissement, avons certifié la confession ministérielle  
Comme doit en présence de dit ministères, notaires publics et témoins.  
Report 49,623,85

En terrain situé en cette ville de son, de deux cents quarante  
pieds de face et cent cinquante pieds de profondeur, tenant par son  
à la deuxième grande rue qui le par de celui de l'Antoine de la

de Jeanette negre libre, par Cecilia ou a l'ed. Leport — 1500, 00.  
 a Mr Leonty et Janyinet, dont quel l'ya une maison  
 pour vivre a Mr Guyon Campy et a cinq cents piastres 1500, 00  
 Suivent les Colures.

Procureur original d'une negre nomme Jany acquise  
 a William Brown, la dite negre age d'un anoy six mois  
 ans, et a trois cents piastres, la dite vente est en paragrafe  
 No 199. La dite negre est malade et — 300, 00

Une negre nomme Felicit, avec son enfant a la mamelle  
 nomme avec Felicit, la dite negre age d'un anoy treize ans  
 ans, et a trois cents piastres et — 300, 00.

Une fille de la dite negre, nomme Hypolite, age d'un anoy huit  
 ans, et a deux cents cinquante piastres et — 150, 00

Une autre fille negre, enfant de la dite negre, nomme  
 Thois, age d'un anoy six ans, et a deux cents cinquante piastres — 125, 00.

Une autre petite negre enfant de la dite negre Felicit age  
 d'un anoy trois ans, nomme Marie, et a deux cents piastres  
 elle vult negre nomme Marianne, age d'un anoy six ans, et a deux cents piastres  
 ans, et a deux cents piastres et — 50, 00

Une autre petite negre nomme Rose, age d'un anoy  
 cinq ans et a deux cents piastres et — 100, 00

Cote S Une liane contenant huit un mandats tous est  
 en paragrafe depuis le No 1. au No 31. et memoire

Cote T Une liane de divers Lettres, factures et comptes  
 en affaires relatives a Michèle maitresse, tout est en paragrafe  
 depuis le No 1. au No 34. et memoire.

Cote U Une liane de divers factures Lettres et comptes des  
 affaires relatives a la Bernelle Calais, depuis le No 1. au  
 No 33 et memoire

Cote P Une liane de divers Lettres de a Secretaire  
 et memoire.

Cote Q Une liane de regu et comptes acquits pour annu  
 affaires, et memoire

Cote R Une liane de regu et comptes acquits pour  
 annuaires affaires, et memoire.

Cote S Une liane de mandats et regu pour annu  
 a l'eglise de comptes avec Vincent Bous, et autres  
 sans du 1<sup>r</sup> Vincent Bous du nom de la dite, depuis le No 1  
 au No 18. incontinent ensemble a quatre cents piastres  
 pour les charges: costs quarante quatre piastres cinquante





Comme inutile cote 59. ex paragrahe ex memorie.

Cote 72. Un dico contenant centant 281. folios et considere

comme inutile cote 76 76 ex paragrahe ex memorie.

Cote 99. Un dico contenant 386 folios et considere comme

inutile cote 99. ex paragrahe ex memorie.

Cote 14. Un livre de compte contenant 241. folios, considere

comme inutile cote 14. ex paragrahe ex memorie.

Cote 111. Un journal contenant 363 pages considere comme

inutile cote 111. ex paragrahe ex memorie.

Cote 133. Un dico contenant 462. pages considere comme

Cote 133. ex paragrahe ex memorie.

Cote 66. Un dico contenant 1108. pages et considere comme

inutile, cote 66. ex paragrahe ex memorie.

Cote 19. Un dico contenant 1086 pages et est considere comme

inutile cote 19. ex paragrahe ex memorie.

Cote 99. Un dico contenant 689. pages considere comme

inutile, cote 99. ex paragrahe ex memorie.

Cote RR. Un dico contenant deux cents septante cinq

pages et considere comme inutile cote R. R. ex paragrahe ex mem.

Cote JJ. Un dico de copie de lettres cote JJ. ex paragrahe

et la premiere et demie page ex memorie.

Item trois livres blancs et un à huit priores les trois ex 81.00.

Item un livre blanc de Contracteur pour cinquante livres de

pain, et un ensemble, nous avons non item la meprise

partie du dico bon et de la quantité qui n'est crant d'un

ex partie paye et de tout à régler avec la souscription

de dico bon qui ont un la plupart de la farine ex

acompte, les dico bon montant ensemble à septante livres

et huit, deux mille neuf cents cinquante sept pain et

mille trente six livres de farine ex memorie.

Item dans la même chambre trois miroirs et un miroir

pour dix huit livres de hauteur et quatre livres de long

plus ou moins et un ensemble à neuf priores ex

Item un fusil et un à trois priores ex 30.00

Item dans la chambre oralle de cette armoire le mille

à une armoire de quel nous avons trouvé sans crant

et y avons trouvé et pris ce qui suit.

Item trois lettres de bouche et cinq fourchettes avec une

grande culotte de cuir et un à septante six priores ex 90.00

812, 412-50

Item quelques vitres forcées et unis à cinqante sols. ex	30
Item cinq tables en quatre boites et unis à deux piastres ex	2,00.
Item dans les dit table une close et unis quinze piastres ex	15,00.
Item une petite table en rose treysau et unis à cinqante piastres	50,00.
Item une grande table polyante de ceruis et unis huit piastres	8,00
Item deux autres des demi-roules et unis ensemble pour	7,00
aller avec elle ex unis à sept piastres ex	
Item dans la chambre de devant au pignon nord de la dite	
maison, un lit de chambre, couvert en serge, au en touttreving	16,00.
et la couvette et unis ensemble à deux piastres ex	
Item une petite armoire de bois de pin et unis à quatre piastres	4,00
Item deux vitres, tables ex	2,00.
Item quatre chaises, fons de bois penitencis et unis ensemble	10,00
à dix piastres ex	
Item, six des fons de eliers, et unis ensemble tant bonnes	4,00.
qui manvais à quatre piastres ex	
Item une armoire et unis à six piastres ex	10,00
Item une vaise petit buffet et unis à une piastre	1,00.
Item une table et deux treysau et unis une piastre	1,00.
Item quatre marmites de differents grandeurs et un	8,00.
four de campagne et unis le tout à huit piastres ex	
Item une prolon de cuise. une poêle une truitière et un	3,00.
guit à griller des cornettes et unis ensemble à trois piastres	
Item deux treysau fons de bois et unis ensemble ensemble	0,50.
à cinqante sols	
Item quelques verres de fer blanc, une vitre table de cuisine	
et un bloc ex menserie	
Item dans une chambre au dessus de la cuisine, deux lits	
de chambre, une couvette et un bracelet et unis ensemble à 20	
deux piastres ex.	18,00
Item un petit poche de son Augreau et unis à dix piastres comme	
étant en table ex	10,00
Item une petite table et unis à cinq et six sols avec trois	
vitres chaises ex	2,5

\$12,594, 75

Et étant dix heures du soir, nous avons achevé la présente valuation  
 montant à deux mille cinq cents quatrevingt quatre piastres  
 deux sols quinze sols, l'un des tous les objets mentionnés

Je porte les papiers aux soins du jardin et de la venue de Robinson  
pour éto proutés lorsqu'ils m'en ont requis et en avoir remis la  
continuation à Demain sept du présent à neuf heures. Du matin et  
avoir signé  
M. J. Luce.

P. Rousselle

Charles Langouët

Margue  
de x Mathurin  
de Robinson

J. H. Robinson

P. M. Aug. Chouteau.

Fin. J. Luce.

de + Baptiste  
Demain

Le 26 jour de ce mois d'Avril mil huit cent neuf à neuf heures du matin avons  
contenu l'opération de confection et prise de effets de laisi par le sieur de  
en présence de témoin, héritier présumé et certain de l'argent compté  
celle que nous avons apports avec chambre remant de Magasin, le quel  
delle nous avons trouvé dans ce état et en ayant ouvert la porte nous  
y avons trouvé, inventaire en pris ce qui suit:

Deux piastres de la couverture de deux points et demi et demi ensemble à raison  
de trois piastres la couverture font cent dix piastres. 111, 00

Item huit couvertes de trois points et demi à raison de 10  
deux piastres la couverture de six piastres et 10. 00

Item huit couvertes de trois points et demi à raison de quatre  
piastres la couverture font cent dix piastres et 32, 00

Item trois piastres de couverture ensemble cinquante et un  
deux et demi et demi à raison de trois piastres la couverture  
font cent et soixante dix huit piastres cinquante et six 178, 30

Item un piastres de couverture et demi pour quarante piastres  
Item vingt verges et demi de drap rouge en quatre coupons  
et demi et demi pour trente piastres et 30, 00

Item un coupon de deux verges et demi de toile et demi  
pour cinq piastres et 5, 00

Item un piastres et  
Item dix neuf verges et demi de drap bleu et demi en  
trois coupons et demi pour vingt cinq piastres 25, 00

Item dix sept verges un quart de drap bleu en six coupons  
et demi vingt cinq piastres et 25, 00

Item une verge deux tiers de drap un et demi de deux piastres  
et cinquante sols et 2, 50

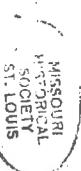
\$ 13,088-75

Item vingt deux verges currie' moult de' exterie' pour six piastres cy.	10,00
Item deux habits de chef exterie' un double pour six piastres	16,00
Item sept capots deux exterie' un double pour six piastres	10,00
Item dix neuf verges exterie' 2' incline de traits intoids	8,00
Compens exterie' un double pour huit piastres cy.	
Item quatre vingt trois verges 2' incline en edept compens exterie' un double neuf piastres cy.	30,00
Item <sup>5 verges 2' incline</sup> <del>deux</del> <sup>deux</sup> verges quatre verges exterie' 2' incline en cinq	2,00
Compens exterie' pour six piastres cy.	16,00
Item deux verges exterie' 2' incline a' double exterie' cinq piastres	5,00
Item vingt six verges trois verges de traite' que' (Ratit) en deux compens exterie' en tout pour six piastres.	10,00
Item une piee' caduante son exterie' pour six piastres cy.	6,00
Item une piee' de diamette de vingt huit verges exterie' pour quatre piastres cy.	12,00
Item vingt six verges et demi diamette exterie' pour six piastres	6,00
Item quatre verges un quart de nan huit exterie' pour une piastres	1,00
<u>Pris des</u>	
Item soixante six huit mouchoirs blancs en six compens exterie' pour quatre piastres cy.	40,00
Item huit huit mouchoirs blancs exterie' pour cinq piastres	5,00
Item Soixante mouchoirs de mouline exterie'	48,00
pour quatre huit piastres, en six compens, cy.	
Item traite six mouchoirs de mouline blanche exterie'	18,00
à six huit piastres cy.	19,00
Item traite huit phalos exterie' à six neuf piastres cy.	6,00
Item deux phalos de mouline exterie' à six piastres cy.	
Item quarante verges cinq diximes en neuf compens exterie' à vingt piastres	80,00
Item vingt mouchoirs de linoir exterie' pour six piastres cy.	10,00
Item deux verges de linoir exterie' pour une piastres	4,00
Item Six mouchoirs de soie noire exterie' pour six piastres	6,00
Item, Caut vingt verges de linoir en sept mouchoir exterie' à tout ensemble pour treize piastres cy.	30,00
Item, six chemises d'indian 2 traits exterie' un double 2 pour six piastres cy.	6,00
Item six laines crues quatre laines de laines exterie' 60	





Stemms mangle pour six piastres cy \_\_\_\_\_ 6, 00.  
 Stem sixe haure als stemm mangle pour six piastres \_\_\_\_\_ 16, 00.  
 Stem six mille trois cents vingt-cinq piastres communes stemm  
 pour deux vingt piastres cy \_\_\_\_\_ 120, 00.  
 Stem, sixe grand, branches à poignets stemm pour six piastres \_\_\_\_\_ 13, 00.  
 Stem vingt six 2<sup>e</sup> moyens stemm mangle pour vingt-  
 six piastres septante quatre sols, cy \_\_\_\_\_ 21, 75.  
 Stem vingt six 2<sup>e</sup> moyens mangle pour six piastres  
 quatre vingt sols cy \_\_\_\_\_ 8, 80.  
 Stem six piastres vingt-cinq piastres branches à poignets  
 six piastres vingt-cinq sols cy \_\_\_\_\_ 1, 20.  
 Stem, quatre vingt cinq piastres septante quatre sols pour deux  
 piastres \_\_\_\_\_ 3, 00.  
 Stem, deux branches à bras stemm pour trois piastres et  
 cinquante sols cy \_\_\_\_\_ 3, 50.  
 Stem mille sept cents vingt piastres dix-huit cents stemm  
 mangle pour quatre vingt six piastres cy \_\_\_\_\_ 86, 00.  
 Stem deux pour six cents de stemm pour deux piastres et cinquante  
 sols cy \_\_\_\_\_ 2, 15.  
 Stem une centaine de piastres dix-huit cents piastres à poignets, tribunes  
 de stemm pour une piastre cy \_\_\_\_\_ 1, 00.  
 Stem, six piastres, six sols, six cents à main, une galon me  
 guidonne et une centaine de piastres dix-huit cents piastres cy \_\_\_\_\_ 4, 00.  
 All gears.  
 Stem six piastres dix-huit cents, stemm mangle pour quatre vingt-cinq  
 six piastres cy \_\_\_\_\_ 90, 00.  
 Stem deux six cents, avec cinq plus pour deux piastres \_\_\_\_\_ 16, 00.  
 Stem vingt piastres stemm pour six cents deux piastres \_\_\_\_\_ 20, 00.  
 Stem quatre cents dix-huit cents stemm pour six piastres dix-huit cents \_\_\_\_\_ 22, 00.  
 Stem six cents stemm pour quatre piastres cy \_\_\_\_\_ 4, 00.  
 Stem quatre haure de stemm pour trois piastres \_\_\_\_\_ 3, 00.  
 Stem vingt six à cent stemm pour six piastres \_\_\_\_\_ 30, 00.  
 Stem six cents stemm pour trois piastres cy \_\_\_\_\_ 3, 00.  
 Stem septante sols de ramade de deux cents stemm  
 pour six piastres cy \_\_\_\_\_ 18, 00.  
 Stem quatre vingt six sols de ramade de deux cents stemm  
 six piastres cy \_\_\_\_\_ 60, 00.  
 Stem group six piastres cy \_\_\_\_\_ 60, 00.



14,135, 25.

Item trois six chaudières de cuivre neuve pour usage de dépôt priaires ex.		87, 00.
Item devant quatre livres chaudières de cuivre couvertes certaines pour emmagasiner eau priaires ex.		31, 00.
Item, trois cents dix huit de poudre sans plomb & sans les deux barils pourant communément deux livres faitiment deux cents quatorze livres de poudre ainsi à cinq cents		107, 00.
Item fait deux sept priaires ex.		5, 00.
Item une manivelle métall. fermant à clef pour mettre les papiers. militaires ex. — militaires.		
Item deux chaudières pour une constant un peu de huile & deux certaines à une priaire ex.		1, 00.
Item six valets de bois, sixvingt six de consommer certaines à trois priaires ex.		09, 00.
Item deux une autre chaudière de cuivre, neuve huit livres de poids vermouth pour deux priaires ex.		2, 00.
Item neuve six livres de plumes; certains barils certains une priaire ex.		1, 00.
Item une machine ayant pour objet au général washington certaines deux priaires ex.		1, 00.
Item quatre barils certains deux chaudières certaines enroulées pour deux priaires ex.		1, 00.
Item onze deux barils certains mille certains certaines pour deux priaires ex.		8, 00.
		<u>114,636,50</u>
Ce fait et étant tel que souche nous avons arrêté la présente vacation et nous l'assignation à demain neuf heures du matin, ayant l'aimé tout ce qui a été mentionné excepté les marchandises de magasin et les grains que nous avons avec nous deux dix six livres et six la dite valeur qui ne sont chargés pour être représentés au séjour et avons avec les habitants pour certains, gardiens, certaines et témoin, signé jour et sans que nous, le present maintenant à quatorze mille, dix cents trente dix priaires et cinquante six marque		
Je X Baptiste	Je X Catherine	
Domine	De Robison	

Charles Langumet  
Fauconville  
Fouvi Orlais.

J<sup>r</sup> Robidoux  
Fouvi Robidoux  
M. P. Le Sueur  
P. Roumancy, S. M. et Chouteau

Et le six pour huit dix six, mil huit cents neuf suivant la dite assignation  
avoir avec les estimations en présence des témoins et héritiers presomptifs  
continué l'incertitude et confusion de la manière suivante :

de ce cy haut. 14,636, 50

audit premier.  
Item, environ six cents minutes de main sont quarante  
mis à présent pour l'usage de la veuve et de ses enfans et  
de six cents restans estimés à vingt cinq sols le minute  
font deux piastres et cinquante sols, cy. 2, 50.

Et ne s'estant plus rien trouvé audit premier nous sommes  
revenus à la case ou ayant rompu les rottes, que nous  
avons trouvés sans et certains y avons trouvé six cent soixante  
et estimé ce qui suit.

Item deux charnières françaises estimés ensemble pour  
vingt quatre piastres cy. 24, 00.

Item huit cents machines de papier de six pouces de large  
estimés ensemble pour vingt piastres cy. 20, 00.

Item cinquante quatre planches de pin estimés ensemble  
pour quinze piastres cy. 15, 00

Item vingt deux peaux d'ours de diverses tailles estimés pour  
quatre piastres cy. 4, 00

Item deux vingt pelats et une mille voile estimés ensemble  
pour une piastre cy. 1, 00.

Item cinquante bouteilles vidées estimés pour dix piastres  
Item deux gonds de gouvernement de bateau et un pevier  
estimés ensemble pour quatre piastres cy. 4, 00.

Item un band ferré américain estimé pour quatre piastres.  
Item dix barriques de vin estimés pour cinq piastres cy. 5, 00.

Item un band de fer et deux de fer et demi galons de whisky estimés  
pour deux piastres cy. 2, 00.

Item une cassette estimée pour quinze piastres —  
Item une armoire et environ six cents pots de huile estimés  
pour vingt piastres cy. 20, 00.

N<sup>o</sup>. Item a été vendue vingt cinq pots pour l'usage de la  
veuve et des enfans minimum cy. minimum —  
\$ 14,767. 00



Francheville  
Fosé Dalou  
M. D. Poire.

Charles Langnick  
J. P. Coqueron pr. M. St. Chastain.

Margue  
de X. Cocheron  
M. R. Robison  
M. R. Robison  
Fr. Robison

Le jour de nos fêtes nous venons de nous réunir à la fête de la grande eau, il me trouvant plus ou moins d'heure que de la belle et c'est moi-même et indigne de pour un pair l'été au on elle le regret, nous avons nommé de ce jour les nous français la Comte et Baptiste Dominé pour représenter leur communauté Marie Philippine la due jure de pair pour représenter leur communauté à l'âme et conscience faire la fête de la dite fête et de qui ont juré de faire et de garder qu'ils ne font la fête nous avons nommé et ministres et qui sont.

Dans la cour

de haut

14,993 \$ 50

Item un pain garni de six plats et de six autres avec trois —  
Cours unigt sept livres de poids de fer et de plomb et de six —  
tout ensemble pour emigrer prières —

30, 00

Item deux trames et leur travail pour beaux et de six —  
Item une charrette à cheval et une à bœuf garnies de leur —  
vous pour les et de six ensemble de six mille pour beaux prières —

30, 00

Item un tas de charbon et de six autres pour emigrer prières —  
Item une machine à vapeur de six autres et de six autres —  
Item trois puits, trois autres, une machine à vapeur —  
une prière —

1, 00

Item les articles de boulangerie, consistant en trois —  
grands fours, deux autres, un pétrin, une presse de —  
bois, deux autres, un pot à café, une table à pain, une —  
meuble à feu, un vase de six autres à pain, une —  
paille de six autres, un vase de six autres, quatre —  
deux autres, deux autres de six autres, six autres de six autres —  
à pain, trois autres à pain une machine à vapeur —

Item une vaine tombereau, deux autres prières, une —  
vaine à vapeur, un vase de six autres et de six autres —  
Item une machine à vapeur de six autres et de six autres —  
autres pour emigrer prières —

0, 50

Item un pot et une prière de six autres, et de six autres —  
Item un pot et une prière de six autres, et de six autres —  
Item un pot et une prière de six autres, et de six autres —  
Item un pot et une prière de six autres, et de six autres —

1, 00

15, 119, 00

Item deux grands papiers à pain, un fanal, deux rouleaux  
un coupe-pâte, un ras, deux peignoirs le tout appartenant  
à la Boulangerie. cy. mensuel.

Item une rampe deux deux vitres et un coup de sonnet  
cristal en verre pour cinquante sols. cy.

Item une armoire d'écriture vingt pots cristal pour  
vingt piastres

Item une cassette cristal à cinquante sols, cy.  
Dans une autre case:

Item quarante cinq potence de bois cristal en verre  
pour vingt piastres cy.

Item deux vitres charcuterie pour une à la fois cristal  
à cinquante sols cy.

Item une armoire à calesche pour un bras armé cristal  
cristal à quarante piastres. cy.

Item deux hamois à cheval cristal à huit piastres cy.  
Ensuite au Port

Item trois bagnes cristal à quarante piastres chaque  
font cent vingt piastres cy.

Item deux canots et une pirogue cristal en verre pour  
quinze piastres cy.

Item une chaise devant l'annexe aux deux embar-  
cations cristal pour cinq piastres cy.

Item dix sept armoires, quatre plats deux verres  
et huit verres lamés pour l'usage de la cuisine  
cristal en verre mensuel cy. mensuel.

\$15,924, 50.

Et restant plus rien de plus dans les deux cases  
ni au port, non avons accordé la présente vacation et remis la continuation  
à lundi dix de prochain à trois heures de relevé le present rapport à quinze  
mill trois cent quatre vingt piastres et cinquante sols et avons avec  
les écritures primitives, estimatum, taxatum, et receptum signé le present

Charles Mangin	de X Catholique
For: Paleis	de Rodolphe.
Lamberville	de Rodolphe
M. P. Rine	de Rodolphe
de Roumbois	de X Rodolphe
M. A. Chouteau	de X Rodolphe
	de X Rodolphe
	de X Rodolphe
	de X Rodolphe

Le dit fundi six should mil huit cent neuf avous avec les estimations  
en présence des témoins et notaires par lesquels procès à la continuation  
et perfection dudit inventaire de la manière suivante.

By huit 15,324. 50.

Avant de procéder à l'inventaire des peulthoirs qui sont dans la  
cave, nous avons procédé à l'inventaire d'une partie de peulthoirs  
et effets venant de chez les grands, d'après et comme par suite

Moutarde comme suit.

27. 75.

Item trois sept boies de chandises de couleur estimées à deux  
quingz sols la boie font vingt sept piastres septante quatre  
Item quatre vieilles chandises de fondance de differents  
grains: un plat estimé moque estimé à deux

2, 00.

piastres cy

Item une grande une telle grande, deux haches, un couteau  
à deux manches sans, une espouille et une tarière et trois  
couteils avec un poche estimé à tout pour cinq piastres

2, 00

Item Cest septante six huit boies de suif en boies estimées

17, 00

à dix sept piastres cy

1, 00

Item une riche robe de deux rames estimées à une piastre  
Item, deux cents quatre vingt deux boies de grains de  
chouville estimées à raison de vingt sols la boie fait deux  
cents trente huit piastres et quarante sols cy

238, 40.

Item, deux cents cinquante trois boies de grains de  
chouville estimées à vingt piastres dix sols

20, 00.

Item, deux cents panels estimées sept piastres cy

2, 00.

Item, quatre boies de castor estimées pour vingt une

24, 00.

piastres cy

Item, une boie et demie de vin estimée pour septante

0, 75

quatre sols cy

6, 00.

Item, trois boies de grains de blé et deux inférieures

estimées ensemble pour dix piastres cy

6, 90

Item, quatre deux boies de chats et cinq moutons  
estimés pour dix piastres quatre vingt six sols cy

28, 00.

Item piastres cy

Item vingt cinq de inférieurs estimés pour dix

12, 50.

piastres et cinquante sols cy

Item vingt six boies de grains estimés pour trente

13, 00.

piastres cy

Item neuf boies de conversion estimés pour deux  
piastres et vingt sols cy

2, 20.

15, 733 29

Item cinq rai ornés pour une prière de la messe  
avec spamine sur les bords pour mémoire.

Ensemble les petites de la messe

Item cinquante huit pears de sur un large ornement.

66,00.

ornés pour l'oratoire des prières cy

(2) Item quatre vingt deux livres de laine de l'atelier de cette

à une prière de l'année la laine fait deux vingt trois prières

123,75

à l'oratoire qu'on se fait cy

(3) Item vingt huit pears de sur ornés pour quatre

14,00.

prières cy

Item deux vingt neuf livres de l'atelier ornés, ornés

26,75.

pour quatre vingt six prières de l'oratoire qu'on se fait cy

42,00.

Item vingt de l'atelier ornés pour quarante deux prières

Item huit manoirs pears de l'atelier ornés pour quatre

4,00.

prières cy

Item huit rai rai non garnis (peurs) ornés pour cinq

5,50

prières en grande robe cy

Item quatre cents cinquante neuf pears de chats ornés

22,00.

pour quatre vingt deux prières cy

Item quarant dix pears de chats rai ornés pour neuf

9,00.

prières cy

Item huit pears de chats ornés pour trois prières

3,00.

Item quatre pears de prières et ornés de ornés pour

6,00.

des prières cy

Item quatre mille trois cents cinquante une livres de l'

peurs de chats de cette à vingt six font huit

872,20

cents cinquante et deux prières et vingt six

de fait et fait total ensemble non ornés 19 - 879,066.20.

La prière vaillant montent à dix sept mille cinquante six prières

et vingt six et un avon remis la construction à deux ans mardi

ouge de prières à neuf heures du matin et avon avec les des

ornements, heures précédents et tenons figure le présent.

Margue de

M. D. Bore

Charles Langlois

de X. Chiffonier

P. Bouchard

Andréville

Dr. Robitoux

P. M. A. Cholette

Forvalois

J. Robitoux  
Fr. Robitoux

Le dit jour ouge April, mil huit cent neuf nous avons de l'acte  
amigations et en présence des heures précédents et tenons

et ténons à nous faire du mieux nous avons contracté la  
confusion et nous n'avons pu en tirer parti. St Louis  
Joseph Robinson et ayant contracté l'immortelle de l'histoire de la  
Cave nous avons trouvé ce qui suit.

cy fait 19066,00

Item trois mille neuf cents six quante trois de prime de  
Cherwell de mille unites araison de vingt six la terre par  
sept cents quatre vingt dix piastres cy. 7901,00

Item quatre cents quatre vingt trois livres quatre  
peup de cherwell, raisin, vin, estimés araison de  
de vingt six la terre par cent quarante neuf piastres  
et quatre sols cy. 149,30

Item trois pairs de champs de six acres quils y a  
trois champs contractés les champs, estimés ensemble pour  
septante quatre piastres cy. 75,00

Item huit maisons estimés ensemble pour deux piastres  
Item deux vaches et une troisième avec les bois  
estimés avec un veau pour dix huit piastres cy. 18,00

Item un cheval contracté les bois estimés pour quatre piastres  
Item sept chevaux dans la cour de maison (margines)  
estimés ensemble pour cent piastres cy. 100,00

Item, deux terres et trois autres estimés ensemble pour  
trois piastres cy. 3,00.

Item, deux poutres et un cog estimés ensemble pour mem.  
laissé à la mémoire.

Item une bouillie de fer, quatre fers à repasser, une  
poudre à feu, une pelle à feu, estimés ensemble pour  
six piastres cy. 6,00.

Item et ayant demandé à la Pierre d'acier Robinson  
à elle colonnier est arrivé chose à porter en l'immortelle  
et nous ayant dit que la terre dans quel ne restait que  
trois champs de terre, nous les avons estimés ensemble  
pour une piastre et cinq sols cy. 1,50.

Monsieur et nous avons demandé le présent inventaire estimés pour  
à dix huit mille deux cents quatre dix piastres et nous avec les estimés, l'immortelle  
prompts et ténons, si que le présent inventaire nous et au que dit.

Paris, le 10  
Charles Langrand. M. P. Leve.  
P. Robinson p. M. et de la terre de Robinson  
de Robinson





1. un

acceptions.

Porte des En la ville de District de St Louis, District  
mobilier de la Louisiane, ce jourd'hui quatorze May de l'année de

Notre seigneur mil huit cent neuf, Je, Auguste Chouteau, secrétaire  
notamment de la succession de feu Joseph Robidoux, et en confor-  
mité du testament de dit défunt et de son official approuvé et de la  
publication faite dans le gazette de Missouri, mesme transporté  
accompagné de mes Meurs Philippe de la et Pierre Lecomte  
témoin à ce requis, en la maison de dit défunt, où ayant trouvé  
beaucoup de monde amable, j'ai fait visiter les conditions de  
la vente par le seigneur nommé par moi à cet effet le sieur  
François Le Combe, les quelles conditions sont comme suit: que  
tous les lots qui n'ont été payés par des piastres seront payables  
comptant par les acquereurs; que tous autres de des piastres jusqu'à  
cent piastres, seront payables par les dits acquereurs à dix  
mois d'année au jour de l'adjudication, et que qui spécialement  
cent piastres seront payables par les acquereurs à un an de  
terme au jour de l'adjudication; le tout en argent de ce  
Louis; pour tout le dit acquereurs à terme, bon et suffisant  
faute d'argent à la satisfaction de dit vendeur tant en nature  
M. P. Robin  
P. Perreault  
Aug. Chouteau. Sec.

Et de suite étant mesme et de moi de même avec commode  
faite vente comme suit:

120.00 En marge de l'original pour les signatures des  
acquereurs et vendeurs.

Remise de quatre cents et de cinquante et de cent  
Chemis pour des piastres (page) 4  
200.00

Item, six cents de des piastres et de cent et de cent de  
trois cents adjugés à l'Inde Landville pour vingt  
quatre piastres, caution Charles Langumit 24, 00.

Item, les cent de des piastres et de cent et de cent de  
trois cents adjugés à M. P. Robin Perreault pour vingt  
deux piastres, caution Edward Thompson 28, 00

\$ 411, 00

33

Item six cents de deux points et deux autres	Report	44, 00
adjugés à M <sup>r</sup> Charles Langumet pour vingt huit piastres caution André Pariseville cy		28, 00
Item six cents de deux points et deux autres de trois points adjugés à John Long pour vingt huit piastres caution Edward Thompson.		29, 00
Item six cents de deux points et deux adjugés à M <sup>r</sup> Paul Beaudouin pour quinze piastres, caution St. Charles		15, 00
Item une souverte de <del>quatre</del> points, quatre de deux points adjugés à M. Man <sup>r</sup> A. Boque pour dix neuf piastres caution André Landreville cy		19, 50
Item deux souverts de deux points et deux et trois de deux points adjugés à M <sup>r</sup> Landreville pour huit piastres caution Robt (page) cy		8, 50
Item une pièce cartonnée de six verges trois quarts adjugés à M <sup>r</sup> Charles Langumet pour trente deux piastres, caution St. Charles cy		32, 00
Item une pièce cartonnée de vingt six verges trois quarts adjugés à M <sup>r</sup> Charles Langumet pour quarante deux piastres, caution St. Aug. Chouteau, cy		40, 00
Item six huit verges de cartonnée en deux coupons adjugés à Alexandre Laprie pour trente piastres, son caution Alexandre Item une pièce de deux verges adjugés à M <sup>r</sup> Louis Chouteau pour vingt quatre piastres, caution St. Auguste Chouteau		24, 00
Item quinze cartons adjugés à Henry Deslaurier pour deux piastres cinquante sols (page) cy		2, 50
Item six huit demi-haie adjugés à Louis Deslaurier pour vingt piastres - (page)		
Item une pièce de deux piastres de traite adjugés à Antoine Chomé pour trente huit piastres, caution St. Louis		38, 00
Item six chemises de médium adjugés à George Bruidard pour cinq piastres cy (page)		5, 00
Item vingt mouchoirs blancs, adjugés à Joseph Charleville pour deux piastres, caution Belle		12, 00
Item, quatre capots et un habit de chef pour les Sauvages adjugés à François La Rivière pour sept piastres (page) cy		7, 00

Item, six piéches adjugés à Alexandre Dupin pour Depriemans  
 (page) ex. ————— 6, 00.  
 Item trois fusils fondon, adjugés à M. Charles Langmuir  
 pour trente piéches, caution M. Auguste Chouteau, ex. ——— 30, 00.  
 Item trois fusils fondon adjugés à M. Charles Langmuir ———  
 pour vingt cinq piéches caution M. Auguste Chouteau ——— 20, 00.  
 Item huit piéches à Carter adjugés à Antoine Chenu, pour  
 huit piéches ex. (page) ————— 9, 00.  
 Item vingt six meubliers Illinois adjugés à François ———  
 Galois pour quatre piéches et cinquante sols caution  
 M. Charles Langmuir ex. ————— 14, 50.  
 Item trois capots et un habit pour hommes adjugés à  
 Auguste Easton pour cinq piéches ex. (page) ————— 5, 00.  
 Item six piéches adjugés à M. Louis Beauvais pour onze  
 piéches, son caution M. T. Chenu, ex. ————— 14, 00.  
 Item six demi haies adjugés à M. Charles Langmuir  
 pour trois piéches et cinquante sols ex. ————— 3, 50.  
 Item quatre haies de service adjugés à M. Charles Langmuir  
 pour deux piéches ex. (page) ————— 2, 00.  
 Item trois échappes de laine adjugés à M. Auguste Chouteau  
 pour trois piéches ex. ————— 3, 00.  
 Item un échappes d'outant, adjugés à Baptiste Dominin  
 pour une piéche vingt cinq sols ex. ————— 1, 25.  
 Item trente meubliers Illinois, adjugés à Sébastien Desvilles  
 pour dix piéches cinquante sols, caution page comptant  
 Item quinze meubliers hommes adjugés à cinq piéches ———  
 vingt cinq sols à M. Farand ex. (page) ————— 3, 25.  
 Item vingt trois meubliers adjugés à M. M. B. B. ocques  
 pour dix piéches cinquante quinze centimes (page) ——— 6, 75.  
 Item trois peaux panni adjugés à M. Louis Chenu pour  
 dix piéches et vingt cinq sols ex. ————— 2, 25.  
 Item trois peaux panni adjugés à M. T. Dominin pour  
 deux piéches cinquante sols, caution page comptant ex. ——— 2, 25.  
 Item deux piéches ex. (page) ————— 2, 00.  
 Item neuf meubliers de meubliers adjugés à Alfred Chouteau  
 pour cinq piéches trois quarts ex. (page) ————— 3, 75.  
 Item vingt cinq verges de laine de annelle adjugés à M.  
 M. Farand pour quinze piéches, caution G. W. Clark ex. ——— 15, 00.  
 4510, 25.  
 35

Et dont mille sont mes amis, la femme d'acteur Port  
 euse la constitution à ce jour lui trois heures à l'heure et avons signé  
 avec les témoins Auguste Choctaw. P. Southerell. M. P. Nelson.  
 Le dit jour quatorze May furent à trois heures de relevé trois cent six  
 six amiquetés et argent beaucoup de monde amiable avons en premier des  
 six témoins comme la dite vente et sous les mêmes conditions, comme suit.  
 Remisient trois parties adjugés à M<sup>r</sup>. Charles pour — 510, 25.  
 une prière en quatre vols, (page) cy — 1. 50.  
 Item trois pages parcel adjugés à M<sup>r</sup>. François de Jombé deux — 1. 00  
 Item une livre blanc adjugé à M<sup>r</sup>. Marie Pétipri sous trois parties (p). 3. 00.  
 Item un dit à M<sup>r</sup>. Fardane pour une prière en quatre vols — 1. 50  
 Item un dit adjugé à G. de la poudine prière (page) — 2. 00  
 Item deux livres et demi de the adjugés à Jean pour trois  
 prières et cinquante vols — 3. 50.  
 Item une pièce d'indienne de vingt quatre verges adjugé à — 21. 50.  
 M. Joseph Robillard pour vingt une prières sans <sup>de</sup> de robes — 21. 50.  
 Item une pièce dit de quinze verges une quart adjugé à J<sup>r</sup>. — 10. 50.  
 Robillard pour dix prières en quatre vols, caution J. Robillard — 10. 50.  
 Item deux verges d'indienne adjugés à J<sup>r</sup>. Robillard Crutty — 9. 00.  
 Joseph Robillard pour neuf prières cy — 9. 00.  
 Item deux verges et demi dit adjugés à François Robillard — 11, 25  
 pour cinq prières vingt cinq vols. Caution J<sup>r</sup>. Robillard — 11, 25  
 Item dix huit verges un tiers d'indienne adjugés à François  
 Robillard pour onze prières et cinquante vols cy — 13. 50.  
 Item vingt neuf verges et demi d'indienne adjugés à M<sup>r</sup>.  
 François Robillard pour quinze prières en quatre vols — 15. 50.  
 Caution Joseph Robillard. — 15. 50.  
 Item quatre vingt huit livres charbon de saire adjugés  
 M. P<sup>r</sup>e Choctaw pour quatre vingt une prières, caution  
 Aug<sup>r</sup> Choctaw — 81. 00.  
 Item quatre fards London adjugés à M<sup>r</sup>. Joseph Robillard — 30. 50.  
 pour huit prières et cinquante vols caution J. Robillard — 30. 50.  
 Item une charbon de fer blanc adjugé à G<sup>r</sup>. Choctaw — 31. 50  
 pour trois prières et cinquante vols cy — 31. 50  
 Item une dit adjugé à M<sup>r</sup>. P<sup>r</sup>e Choctaw pour trois —  
 prières et cinquante vols cy — 31. 50  
 Item dix charbon de saire caution pour huit une livre et

Deuxi adjugis; selon pour Haut pour garnit quere  
vaches, cautions Edward Hampstead. 44, 00.

Item une piece de callumade une adjugis a Rufus Easton  
deux priettes (page) 6, 00.

Item trois livres Chaudieres de cuivre adjugis a M<sup>r</sup> Perie  
Chousteau pour traite une priette, cautions Aug<sup>r</sup> Chousteau 31, 00.

Item traite des livres curieuse chaudiere de cuivre adjuges  
a M. Ruffin Easton pour traite priettes cautions B. Hampstead 301 00.

Item trois manoirs chaudiere de fer blanc adjugis a Andre  
Chaudierle pour trois priettes et (page) 3, 00.

Item trait meigs a cautions adjugis a M<sup>r</sup> P. Robitton  
pour deux sept priettes cautions P. Robitton 19, 00.

Item neuf meigs a cautions adjuges a M<sup>r</sup> Pierre Chousteau  
pour deux priettes, cautions Aug<sup>r</sup> Chousteau 16, 00.

Item quatre cautions adjuges a M<sup>r</sup> Francois Robitton  
pour trois priettes et un pt em g<sup>r</sup>ats (page) 3, 25.

Item dix huit demi-haches adjuges a M<sup>r</sup> Manuel Noel pour  
trois priettes cautions Louis Sabourin 41, 00.

Item trois demi-haches quatre cautions et une chaudiere adjuges  
a M. Manuel de la pour trois priettes et (page) 3, 00.

Item une grosse cautions boucherons adjuges a M<sup>r</sup> Pierre  
Chousteau pour trois priettes cautions M. Manuel Noel 13, 00.

Item deux manoirs de cuivre adjuges a M<sup>r</sup> P. Robitton pour  
deux priettes un pt em g<sup>r</sup>ats, cautions Joseph Robitton 7, 25.

Item une grosse cautions boucherons adjuges a M. P. Chousteau  
pour deux sept priettes, cautions Manuel Noel 19, 00.

Item trois manoirs en papier adjuges a M<sup>r</sup> Pierre Chousteau  
pour trois priettes em quatre pots (page) 3, 30.

Item trois manoirs cautions pour adjuges a M<sup>r</sup> Manuel Noel  
pour trois priettes em quatre pots et 3, 30.

Item dix manoirs a chaudiere adjuges a M<sup>r</sup> Louis Robitton pour  
deux priettes (page) 7, 00.

Item dix dix a adjuges a M<sup>r</sup> Antoine Berger pour une priette  
Item dix dix adjuges a M. Louis Robitton (caution) pour dix priettes (P.) 9, 00.

Item cinq manoirs cautions adjuges a M<sup>r</sup> William Clark pour trois  
priettes em quatre pots et 3, 50.

Item cinq dix adjuges a M<sup>r</sup> Rufus Easton pour deux priettes  
Item cinq dix adjuges a M<sup>r</sup> P. Robitton pour deux priettes 2, 95.

Item cinq dix adjuges a M<sup>r</sup> P. Robitton pour deux priettes  
Item cinq dix adjuges a M<sup>r</sup> P. Robitton pour deux priettes 3, 00.

Item quatre pots de cuivre pour cautions un pt em g<sup>r</sup>ats  
Item quatre pots de cuivre pour cautions un pt em g<sup>r</sup>ats 3, 00.

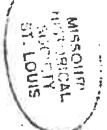
864. 30.  
37





Joseph Robidoux pour six piastres 1036. 25.  
 C. 00.  
 Les quatre francs adjugés à M<sup>r</sup> Antoine Charid pour  
 une piastre et cinquante sols 1. 30.  
 Les deux marchandises adjugés à M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Parlane pour  
 sept piastres 7. 00.  
 Les sept chales de mousseline adjugés à M<sup>r</sup> Joseph Robidoux 7. 25.  
 Sept piastres et vingt cinq sols 9.  
 Les trois paires de jupes à M<sup>r</sup> Baptiste Bonmil pour  
 deux piastres 2. 00.  
 Les huit chales de mousseline adjugés à Francis Robidoux  
 pour huit piastres et vingt cinq sols 8, 25.  
 Les trois paires de jupes à M<sup>r</sup> Parlane pour une piastre 1. 00.  
 Les deux marchandises de mousseline adjugés à M<sup>r</sup> Parlane 2.  
 pour sept piastres 7. 00.  
 Les six bonnets de coton adjugés à M<sup>r</sup> D'Angers pour trois  
 piastres et cinquante sols 3, 50.  
 Les neuf chales adjugés à M<sup>r</sup> Parlane pour six piastres  
 cinquante quatre sols 6, 75.  
 Les huit verges mousseline adjugés à M<sup>r</sup> Joseph Robidoux 2, 25.  
 Les six piastres et vingt cinq sols 6.  
 Les deux marchandises mousseline adjugés à M<sup>r</sup> Hypolite Lapin  
 pour sept piastres vingt cinq sols 7, 25.  
 Les deux marchandises mousseline broché adjugés à M<sup>r</sup> Murray  
 Robidoux pour sept piastres cinquante sols 7, 50.  
 Les deux marchandises lainé adjugés à M<sup>r</sup> Joseph Robidoux pour  
 quatre piastres et cinquante sols 4. 75.  
 Les marchandises laine Canada adjugés à M<sup>r</sup> Parlane  
 pour quatre piastres cinquante sols et cinquante M<sup>r</sup> Clark —  
 Les marchandises laine Canada adjugés à M<sup>r</sup> Anger  
 Charbon pour trois piastres, cinquante An. J. Langram —  
 Les marchandises laine Canada adjugés à M<sup>r</sup> Robidoux  
 à M<sup>r</sup> J. B. & Co. pour cinquante sols 18. 00.  
 Les sept et demi verges de toile à M<sup>r</sup> Hankinson pour  
 sept piastres et vingt cinq sols 7. 25.  
 Les marchandises laine trichour adjugés à M<sup>r</sup> Parlane  
 pour six piastres et vingt cinq sols 6, 25.  
 Les marchandises laine de Malines, six verges, neuf piastres  
 et une obolite adjugés à M<sup>r</sup> Parlane pour six piastres —  
 Les marchandises laine et un goudal adjugés à  
 M<sup>r</sup> Charbon pour trois piastres 3. 00.

Deux livres de Louis de Bourbon adjugé à M. Auguste  
 Chouteau pour vingt piastres caution M. Leve. 80,00.  
 Item trois livres de M. de la Rivière adjugé à E. Thompson pour  
 six piastres caution M. Leve. 6,50.  
 Item une gramme d'or adjugé à M. Auguste Chouteau  
 pour quinze piastres, caution J. Leve. 15,00.  
 Item une gramme d'or adjugé à M. Auguste Chouteau pour  
 quatre piastres et dix centimes adjugé à M. Auguste  
 Chouteau pour cinq piastres. 14,95  
 Item deux livres, un tiers, un centime et dix centimes  
 adjugés à M. Thompson pour trois piastres (page) — 3,00.  
 Item, quatre monnoies adjugés à J. Thompson  
 pour neuf piastres et dix centimes. 2,75  
 Item trois monnoies monnaie de Louis adjugé à J. Thompson  
 pour six piastres et dix centimes. 8,00.  
 Item, deux livres monnaie de Louis adjugé à J. Thompson  
 à M. George Hermand pour cinq piastres et dix centimes. 5,80  
 Item huit livres monnaie de Louis adjugés à M. J. Thompson  
 pour cinq piastres et dix centimes. 5,50.  
 Item cinq monnoies de monnaie adjugés à J. Thompson. 6,00.  
 Deux livres de Louis adjugés à M. Auguste Chouteau pour neuf piastres  
 et dix centimes. 1,50.  
 Item dix livres monnaie de Louis adjugés à M. J. Thompson  
 pour quatre piastres et dix centimes. 14,50.  
 Item huit monnoies de Louis et sept un tiers livres de monnaie  
 adjugés à J. Thompson pour dix piastres et dix centimes. 6,50.  
 Item dix sept livres et dix centimes adjugés à M. J. Thompson  
 pour six piastres et dix centimes, caution M. Leve. 30,00.  
 Item deux livres et dix centimes adjugés à M. Auguste Chouteau  
 pour dix piastres et dix centimes, caution M. Leve. 22,00.  
 Item deux livres et dix centimes adjugés à M. Auguste Chouteau  
 pour dix piastres et dix centimes, caution M. Leve. 20,00.  
 Item deux livres et dix centimes adjugés à M. Auguste Chouteau  
 pour dix piastres et dix centimes, caution M. Leve. 24,00.  
 Item deux livres et dix centimes adjugés à M. Auguste Chouteau  
 pour dix piastres et dix centimes, caution M. Leve. 24,00.



\$ 1380 00  
 41

Two boxes with six sets printed pamphlets adjugé à D <sup>r</sup> -	1300. 00.
No. 9. Mr. Sartane pour brute deux piastres caution D <sup>r</sup> - pour Charles, ex.	28. 00.
Item cinq jar de coquilles adjugé à M <sup>r</sup> . Jermiah Connor pour cinq piastres, caution Thompson ex.	25. 00.
Item deux aut sept bracelets adjugé à M <sup>r</sup> . Aug <sup>r</sup> Charles pour brute cinq piastres caution de lui.	25. 00.
Item deux Hauts-couls adjugé à M <sup>r</sup> . Jermiah Connor pour piastres piastres, caution E. Thompson ex.	14. 00.
Item deux grandes four oreille neuf moyennes et deux petites adjugé à M. Aug <sup>r</sup> Conyer pour six piastres ex. (page)	10. 00.
Item une grande épinglette bombe, six petites et six moyennes adjugé à M <sup>r</sup> . Antoine Desjardin Chemis (page) pour cinq piastres	5. 00.
Item deux bracelets à bras et quatre vingt cinq Double petites adjugé à M <sup>r</sup> . M <sup>r</sup> . Sartane pour cinq piastres ex.	5. 00.
Et valet avec deux mouchoirs assorti la p <sup>r</sup> venue de la caution à vendre la caution et trois heures de valeur au même charge Charles et valet qui se mettra à son régime M. P. de due. P. Bonnettes et D <sup>r</sup> et pour autres heures de valeur heures de due amputation pour autres caution la vente en quinze ou quinze commut. ex. par M. de due. M. D <sup>r</sup> commut trois pour adjugé à P <sup>r</sup> de due de pour m <sup>r</sup> piastres et cinquante sols ex.	1. 50.
Item quatre verges en quart manuscrite adjugé à Henry - D <sup>r</sup> pour six piastres ex. (page)	2. 00.
Item deux stude une caution en pour 2 huit de lui à Joseph Robinson pour deux piastres ex.	2. 00.
Item, six livres adjugé à M <sup>r</sup> . P <sup>r</sup> Robinson pour une piastres et cinquante sols ex.	1. 50.
Item six et six verges en quart 2 trois grise adjugé à M. P <sup>r</sup> Robinson pour trois piastres, caution Joseph R <sup>r</sup> .	13. 00.
Item une petite canette avec adjugé à M. M <sup>r</sup> . Sartane pour deux piastres et six sols (page) ex.	2, 25.
Item une grande malle avec adjugé à J. Talpud pour une piast Item une canette avec adjugé à M. P <sup>r</sup> pour quatre piastres.	17. 00.
Item une verge de sept six six et six piastres et six sols deux piastres cinquante sols ex.	2, 50.
Item un verre de six six six piastres adjugé à	

Joseph Robinson pour quarante huit piastres caution  
 48. 00.

pour Robinson  
 pour le rachat de l'assurance qui m'est resté restant avec le lot de  
 haut de 21,150 grains de porcelaine adjugé à M. Robinson  
 avec la caisse pour quarante cinq piastres cent <sup>en</sup> M. Robinson 45. 00.

vingt cinq muids de porcelaine adjugés à Robert Farrier  
 pour trois piastres cy. 3. 00.

pour dix sept muids de porcelaine adjugés avec deux  
 choutaux pour trois piastres, caution de six cy. 33. 00.

pour dix neuf muids de porcelaine adjugés à J. Macfarlane  
 pour trois piastres, caution de six cy. 37. 00.

pour vingt deux muids de porcelaine adjugés à M. P. Chouteau  
 pour dix sept piastres, caution M. P. de six. 17. 00.

pour, vingt muids de porcelaine adjugés en quatre caution adjugés  
 à M. P. Chouteau pour vingt quatre piastres, caution de six. 24. 00.

pour une jarre de balancier, et deux flans avec un verre de verre  
 adjugés à M. Robinson pour cinq piastres cy. 5. 00.

pour trois jarres de porcelaine adjugés à M. C. Lemaire pour  
 deux piastres et un quart cy. 2. 25.

pour, six livres de poudre en deux barils adjugés à M. P. de six  
 choutaux pour quatre vingt dix piastres caution de six cy. 90. 00.

pour dix huit livres de poudre en deux barils adjugés  
 à M. P. de Chouteau pour cinquante piastres caution de six  
 en deux barils pour quarante sept piastres caution de six  
 pour cent quarante cinq livres de poudre en deux barils adjugés  
 à M. P. de Chouteau pour dix neuf piastres caution M. P. de six  
 pour cinq cents vingt trois livres de plomb adjugés à M. P. de six  
 choutaux pour vingt piastres, caution de six. 20. 00.

pour un labour pour un muid trois cents livres de lard adjugés  
 avec le labour et l'herbe pour quarante six piastres à M. P.  
 de six piastres caution M. P. de Chouteau. 46. 00.

pour un muid trois cents livres de lard et le labour adjugés à  
 M. Joseph Robinson pour quarante piastres, caution J. Robinson  
 pour un muid trois cents livres de lard sans un labour adjugés  
 le tout ensemble à M. P. de Chouteau pour quarante six piastres  
 caution M. P. de six cy. 47. 00.

pour un cent cinquante livres de lard, sans un baril adjugés  
 à M. P. de six piastres pour quatre piastres caution J. M. de six  
 42. 14. 78

Item est originaire Louis de France dans un bailli, adjuge' à M. de Morsse par Robison, pour vingt prières, caution M. de Auguste Chouteau cy

20, 00.

Item maison rapporte une Louis de France dans un bailli adjuge' à M. de François Robison pour dix neuf prières et demi, caution par Robison cy

19, 50.

de France adjuge' à M. de François Robison pour quatre vingt dix prières caution J. Babonne

20, 00.

Item deux adjuge' à M. de Chouteau pour quatre vingt prières caution de de

80, 00.

Item une vice prieur adjuge' à M. de Louis de Bourbon pour dix sept prières caution de J. de Chouteau

27, 00.

Item une curat adjuge' à M. de Robison pour deux prières cy

2, 00

Item une prière et cinq à six millions adjuge' à M. de Cabanne pour dix prières (page)

10, 00.

Item une charrue de fer adjuge' à M. de Cabanne pour quatre prières originaire de de cy

4, 50.

Item un bailli de cent quatre vingt dix Louis de France adjuge' à M. de Robison pour cinq prières originaire de de (125)

5-50

Item un bailli contenant vingt deux et demi galons de blé adjuge' à M. de de pour quinze prières, caution de de

15, 00.

Item de Babonne cy

3, 00.

Item quatre vingt dix Louis de France dans un bailli adjuge' à M. de de pour trois prières cy

4, 00.

Item un bailli de dix pour quatre prières Louis de France adjuge' à M. de Robison pour huit prières

8, 00.

Item dix quatre quatre Louis de France adjuge' à M. de de pour huit prières originaire de de

8, 50

Item dix Louis de France adjuge' à M. de Robison pour une prière originaire de de cy

1-75

Item trois Camille et un pour de de dans une fois de bailli adjuge' à M. de Charles Guillet pour quatre prières (page)

4, 00

2817. 50



Item cure boubi pour vingt-neuf jours la semaine	Reposit	2,076. 00.
Item un pain de viande pour les 90 à cinquante sols		0, 50.
Item une corbille adjugée à M. Thompson pour vingt-neuf prières, cautions P. Bernache		20, 00.
Item une calèche adjugée à M. Henry Deslauriers pour cinquante une prières, caution Aug. & Chouteau		31, 00.
Item une grande mainière d'univers vingt-neuf sols adjugée à M. P. Robison pour trois prières et vingt-neuf sols		3, 25.
Item un fleau garni de six chaînes et platons avec univers deux cents septante livres poids adjugés à M. Aug. Chouteau		35, 00.
Item deux braves et leur famille adjugés à M. & P. Robison pour une prière vingt-neuf sols cy		1, 25.
Item une petite table et une égaille adjugés à M. P. Deslauriers pour vingt-neuf sols cy		" 25.
Item deux robes de chambre adjugés à M. & P. Robison pour brade sept sols et demi cy		39 1/2.
Item quarante cinq portants de cède adjugés à M. & P. Deslauriers, caution M. Aug. Chouteau pour quarante cinq prières		45, 00.
Item un pain de fontaine de son tigreau, un table, un jarre, une vaisselle, 1 charrette, deux charrues, un grand miroir, menu		
Item un miroir adjugé à M. & P. Deslauriers pour		16, 00.
deux prières, caution A. Chouteau cy		6, 00.
Item un plus petit miroir adjugé à M. P. Deslauriers pour		6, 00.
deux prières cy		8, 00.
Item un ceto adjugé à M. & P. Deslauriers pour huit		8, 00.
prières cy		
Item un sac adjugé à M. & P. Deslauriers pour sept prières		7, 25.
pour vingt-neuf sols cy		
Item une pendule à poids et à roules et à quarante cinq		90, 00.
à M. & P. Robison pour septante deux prières caution boudville		
Item un tas de charre adjugé à M. & P. Robison pour		31, 00.
cinquante une prières caution P. Robison		
Item deux miroirs mais adjugés à M. & P. Deslauriers		5, 00.
pour vingt-neuf prières cy		

3,029, 87 1/2.

Et étant nidi tombé nous avons écrit la présente carte et dit =  
= nous la continuation à ce jourd' hui trois heures de relevé au même  
lui claus et condition et avons signé avec les dits témoins  
P. Bernacheol. M. P. de lue - stag. & Ch. v. v. v.

Les dits jours et trois heures de relevé nous ont la dite migration avec  
continué la dite route en présence des témoins comme suit  
et haout = 3,029. 57 1/2

Item un lot de quelques vieillies foraines adjugés à M. P. Bernacheol  
D'argent pour une piastre (page) 1, 00.

Item cinq jattes et quatre bottes, adjugés à M. P. de l'horre -  
3, 25

pour trois piastres et vingt cinq sols cy. 4, 50

Item un pair de chemises adjugés à M. P. Aug. P. Ch. v. v. v.  
3, 00.

pour trois piastres cy. 3, 00.

Item un pair de Pantalons chaque adjugés à M. P. Bernacheol  
9-50

Item une paire de vis à M. P. Bernacheol pour un pair de vis  
8, 00

Item un cabinet de sept ans de porcelaine avec deux carrels et  
deux grands godolés adjugés à M. P. Antoine P. de l'horre pour les piastres (P) 6, 00.

Item un petit cabinet, une paire de pantalons un pair de souliers  
deux tabliers quatre tasses adjugés avec un comptoir de  
M. Joseph de l'horre pour quatre piastres cinq quante sols (page) 4, 50.

Item une commode à quatre tiroirs adjugés à M. P. Bernacheol  
8. 100

pour huit piastres cy. 8. 100

Item une armoire bois de noyer adjugés à M. P. Bernacheol  
pour huit piastres (page) cy. 8, 00.

Item une armoire adjugés à M. P. Bernacheol pour  
deux piastres cy. 2, 00.

Item un ring bureau adjugés à M. P. Bernacheol pour  
deux piastres cy. 10, 00.

Item un pair de can. D'argent page vingt deux onces et demi adj. à M. P.  
de l'horre. Ch. v. v. v. v. pour un pair de piastres cent sols. 22, 00

Item un pair de can. D'argent page vingt deux onces et demi adj. à M. P.  
de l'horre. Ch. v. v. v. v. avec une culotte à capon l'horre un pair.  
pour un pair de piastres cent sols, cent sols. P. Bernacheol cy. 38. 50.

Item un pair de can. D'argent page vingt deux onces et demi adj. à M. P. Bernacheol  
pour un pair de piastres cent sols. Ch. v. v. v. v. 31. 00

Item un lot de dynamis consist en deux tonnerres et la contenance  
à l'usage de M. P. Bernacheol pour un pair de piastres, cent sols de lue. 26, 00

Item une machine à vapeur adjugés à M. P. Bernacheol pour trois piastres, page  
3, 00

3,213, 62 1/2  
47

Plan une nouvelle table adjugé à M. Poyant pour une prière en papier, table cy. (page)	Report	3,213, 00/4.
Plan deux chaises adjugés à M. Thomas J. Bidist pour un q prière. (page)		1. 50.
Plan un buffet adjugé comme trois nappes à M. Poyant pour trois prières en papier quatre nbs (page)		3, 00.
Plan une table et deux chaises adjugés à M. Rufus Easton pour deux prières (page)		2, 00.
Plan deux chaises adjugés à M. J. Godefont pour deux prières Plan deux deux nappes de campagne adjugés à M. P. Robison pour deux quatre prières cy		4, 00.
Plan un grand écritoir des colporteurs un dit pour deux instructions deu couverts une poêle à frire une culotte apôt de fus adjugés à Charles Bonson pour quatre prières vingt cinq nbs cy (page)		4, 25.
Plan, deux nappes et des nbs adjugés à M. P. Robison pour une prière cy		1, 00.
Plan un bracelet en lame pour Joseph M. Chanaan Mem. Plan un dit de papiers et une couverte avec un traversin adjugés à M. J. Jean Baptiste dix huit prières vingt nbs card. de J. Babin Plan un lit couverts et un dit de papiers adjugés à M. B. Lecomte pour quatre prières vingt cinq nbs carton de J. Babin (page)		14, 25.
Plan une table table adjugé à M. J. Lecomte pour deux prières (page) -		2, 00.
Plan quatre for à repasser, une ballonne, une pelle et une pincette à feu adjugés à M. P. Robison pour quatre prières		4, 00.
Plan une paire de table, adjugés à M. E. Thompson pour deux prières enseignante table, carton pour P. Lecomte cy		16, 50.
Plan une charrette à bœuf garnie de ses roues ferrées adjugés à M. J. Auguste Chouteau pour vingt cinq prières son carton M. P. Lecomte		25, 00.
Plan, une paire de tambour, trois tambours et un tambour adjugés à M. P. Robison pour vingt cinq nbs cy		0, 25.
Plan, huit nappes de papiers en papier adjugés à M. Auguste Chouteau pour trois prières enseignante table cy		3, 50.
Plan une enseigne qui a pour titre le P. et M. Washington, 1. P. Lecomte 4 nbs de papiers et quatre papiers avec six livres de papiers adjugés le tout à M. Rufus Easton pour deux prières cy		2, 00.
Plan, une canie de rivelle, fenelle et vingt six de communier adjugés à M. Joseph Charles pour dix prières enseignante table		6, 50.
Plan, deux nappes de papier adjugés à M. L. Lecomte pour six nappes Plan, quatre bancs et quatre nappes chaises adjugés à M. Joseph Lecomte pour deux prières cy. (page)		75.
Et le tout six heures de leur nous avons écrit la présente		2, 00.
		3,322 2/4.



Report 3,319, 62 1/2

pour cinq cents de quatre prières, son caution de 500  
Hong. r. Chouteau: 360. 00.

Le 21, 4137. 82 1/2. 4,108, 62 1/2

Et ne se trouvant plus rien à vendre pour le présent, le cat. de  
chevaux et animaux courait les bœufs ont été annoncés, pour être vendus  
tôt qu'ils seraient trouvés et le cat. de propriétés tant indiens et  
maisons hypothéquées qu'elles autres biens, pour non hypothéqués ont été  
annoncés pour être vendus après que l'ordre de la cour aura été obtenu  
pour cet effet; le present montant à quatre mille cent huit prières  
sont prêts d'être vendus et annoncés ainsi que les 25 terrains -

A. Perrechaud, Auguste Chouteau, M. P. Dubou.

En la ville de Vincennes de J. P. Louis, Gouverneur de la Louisiane et son  
Prisnt de May de Lamine de notre digneur, mil huit cent neuf annoncé  
de la caution est donné à cet effet, de moi, P. Perrechaud repus instant  
M. Aug. P. Chouteau, secrétaire territorial de la Cour de J. P. de Vincennes, me  
suis opposé transporté au domicile de dit J. P. de Vincennes de  
Lamine de la prison territoriale, ou trouvant beaucoup de monde amenable  
j'ai commencé la vente des animaux, tels qu'ils ont été annoncés, en présence  
de témoins de la manière suivante: 4137. 62 1/2

Par vicement un cheval adjugé à Henry Dubouin 9, 00.

pour neuf prières 3/4. (page) 8, 50.

Et un bœuf caillé, adjugé à J. P. de Vincennes pour M. Dubouin

pour huit prières cinquante rub. 3/4. (page) 30, 00.

Et un cheval qui adjugé à Joseph Charleville pour

huit prières, caution pour Dubouin 3/4. 1, 00.

Et un cheval blanc adjugé à M. de Vincennes pour 6, 00.

de sept prières 6, 00.

Et un cheval adjugé à M. de Vincennes pour six prières 6, 00.

Et un cheval adjugé à M. de Vincennes pour six prières 6, 00.

Et un cheval adjugé à M. de Vincennes pour six prières 6, 00.

Et un cheval adjugé à M. de Vincennes pour six prières 6, 00.

Et un cheval adjugé à M. de Vincennes pour six prières 6, 00.

La présente vente, montant à tout à quatre mille deux cents

4,215. 12 1/2.







		Report	
about	J <sup>h</sup> Gornville	10. 11	26. 75
do	John D. Deu	18.	2. 25.
Museum	Historic Paulus miltato	19.	6. 00.
Abt. museum	Laforest Canadian	8.	15. 20
in Canada	Sam Perry 2 3/4 pounds	"	"
Museum	Portrait of Capt. George Daniels	27.	5. 50.
do	Portrait of Capt. Roger	"	3. 25.
Museum	Michael Johnson	26.	1. 15.
about	And <sup>r</sup> Marchal Feb	30.	6. "
	Beauvois de Fournant	26.	4. 50.
	Michael Howard	29.	" 54.
	J <sup>r</sup> Sir	41.	20. "
	Colin de Fournant	"	41-90.
	Jean Marie Bourd	43.	8. 55.
	Samuel Ammirer	62.	19. 20.
	Erington	66.	41-80.
	Eng. 3 <sup>rd</sup> Div	68.	22. 75.
	Charles Robert	73.	1. "
	Joseph Roy Feb	81.	23-20.
	George Romant	83.	11. "
	Blanche expagnol	92.	20-15.
	M <sup>r</sup> . Cornu	94.	24. 20.
	Gabrie Halkbrand	95.	5-30.
	Abel Brown	102.	10-10.
	Edm <sup>d</sup> St. Andre	"	4-50.
	P <sup>r</sup> & Bernice Larion	126.	11-50.
	Robert Strongth	"	27. 52.
	Erasmus	128.	2. 65.
	Bernice Sweet Feb	130.	7. "
	Abbe' Octav	134.	174. 30.
	A. Gousselle	146.	8-75.
	Young Scherquist	157.	2. 50.
	Boston American	175.	12-10.
	P <sup>r</sup> Roy	177.	17-30.
	Francis American	185.	2. 70.
	Algis manie	183.	" 50.
	Joseph Hubert	195.	4-25.
	Dallardie	206.	18. "
	Salle Feb	208.	3-40.
	Capit <sup>e</sup> Gene	"	4. "
	Capit <sup>e</sup> ami Feb	"	3. "
	Bourd	"	2. "

to purchase by Denis Montant at Lausanne 2c Quipants = \$ 587.41.

quarantaine n'est pas possible et quarantaine ne peut être exigée  
 et M<sup>r</sup> E. Humpstead pourra la faire de sa pratique - of - 10. -

Il m'en a été remis des lettres suivantes :

20 - 1 -	me. l'ill <sup>r</sup> de Rouen	28. - "
2. -	Samuel de Rouen	28. 38.
13 -	Samuel de Rouen	28. 90.
29 <sup>th</sup> - 18 -	Samuel de Rouen	29. - "
31. -	Samuel de Rouen	29. - "
39. -	Samuel de Rouen	6. - "
41. -	Samuel de Rouen	531. - "
52. -	Samuel de Rouen	89. 10.
54. -	Samuel de Rouen	15. - "
60. -	Samuel de Rouen	10. - "
61. -	Samuel de Rouen	16. 60
81. -	Samuel de Rouen	3. - "

Il y a 864 - 8.

Je ne puis, hélas ! m'empêcher de vous adresser ces lettres  
 pratiques et strictes, et de vous en dire à l'égard de la pratique de la  
 quarantaine en France.

Il m'en a été remis des lettres suivantes :

26 - 3 -	Samuel de Rouen	55 - 82
3. -	Samuel de Rouen	300 - 40
8. -	Samuel de Rouen	290 - "
40 -	Samuel de Rouen	3. - "
41 -	Samuel de Rouen	666 - "
43. -	Samuel de Rouen	23. - "
44 -	Samuel de Rouen	389 - 50
45. -	Samuel de Rouen	164 - 23
46. -	Samuel de Rouen	122 - 60
47. -	Samuel de Rouen	22. - "
48 -	Samuel de Rouen	360

47. Samuel de Rouen  
 pour avoir les lettres de la quarantaine en France  
 de Rouen et de la pratique de la quarantaine en France  
 de Rouen et de la pratique de la quarantaine en France

49	Bryx Abolition	40.73-
50	Guinnam Sandy	150.-"
53	J. M. Comperte	87.-"
54	Levi Neal	14.75.
55	Obig. or Com. W. J. M. Owen Chairman	90.-"
56	2000 do - 25. - 217. - 2000 10000 do - 25. - 25. - }	282.-"
58	J. H. Ottig with his man's 28. chairman ad	16.-"
59	Aust. Pittman & Aust. Cecil	6.25.
62	Wm. D. Reynolds Copy.	2678.18.
63	Reynolds	18.-"
64	J. W. Comperte	116.48.
65	Subst.	4.75.
66	Augustus Rogers	60.-"
67	Michael Guinnam	71.-"
68	Levi Penick	593.-"
70	J. H. Hyman	23.-"
71	W. J. Hafham	171.83 1/4
72	Aquila Law	1.-"
73	Robt. A. ...	9.-"
76	Lamarck St. Merchant	315.-"
77	Ammonio St. Bourgois	91.-"
78	Joseph Pandy	144.64 3/4
79	Subst	201.5.
80	Jane General Jones d. George d. 1771. 76 2000 do - 2000	12.-"
82	Alepis Merrill	13.70.
83	Joseph Martin	8.-"
84	Collette Habuck	25.-"
85	Ermine Brown	165.50 1/2
86	Miss' non have St. Nipigon	30.85.
87	Boston Calotte	10.85.
88	W. L. Hancock	7.-"
89	Leahum Servant.	259.-"
		9801.70.3/8.

Lesquels billets montant ensemble à neuf mille huit cent un  
 piastres cinquante six et trois huitièmes par un adjectif de  
 M. St. Adick et Humpstead pour les 2000 piastres

95.-"



